



PROCES VERBAL

Conseil Communautaire du mardi 21 mars 2017



Ordre du jour :

Le Président procède à l'appel des membres et récapitule les pouvoirs :

Etaient présents :

BESNE : Mme Sylvie CAUCHIE, M. Pierre THOMERE, Mme Christelle HERVY

DONGES : M. François CHENEAU, Mme Sandrine SALMON, M. Louis OUISSE, Mme Claire DELALANDE, M. Jean-Marc NICOLLET

LA CHAPELLE-DES-MARAIS : M. Franck HERVY, M. Joël LEGOFF, Mme Marie Hélène MONTFORT

MONTOIR-DE-BRETAGNE : Mme Michèle LEMAITRE, Mme Marie-Christine DELAHAIE, M. Yannick JIMENEZ, M. Joël JOUAND

PORNICHET : Mme Frédérique MARTIN, M. Edouard DEUX, M. Alain SAILLANT, Mme Nicole DESSAUVAGES

SAINT-ANDRE-DES-EAUX : M. Jérôme DHOLLAND, Mme Catherine LUNGART, M. Thierry RYO, Mme Laurence DOMET GRATTIERI

SAINT-JOACHIM : Mme Marie Anne HALGAND, M. Roger VEILLAUD, Mme Anne-Marie MAHE

SAINT-MALO-DE-GUERSAC : Mme Lydia MEIGNEN, M. Alain MICHELOT, M. Alain MASSE

SAINT-NAZAIRE : M. David SAMZUN, Mme Laurianne DENIAUD, M. Eric PROVOST, M. Yvon RENEVOT, Mme Lydie MAHE, M. Jean-Jacques LUMEAU, Mme Gaëlle BENIZE, M. Patrice BULTING, Mme Pascale CLEMENT, M. Martin

ARNOUT, Mme Corinne PRAUD, M. Alain MANARA, M. Christophe COTTA, Mme Françoise LESTIEN, M. Kada MAHOUR, Mme Catherine ROUGE, M. William DUVAL, M. Jean-Michel TEXIER, Mme Sandra VANDEUREN, M. Gauthier BOUCHET

TRIGNAC : M. David PELON, Mme Christiane NOUZILLEAU, Mme Christiane NOUZILLEAU, M. Roland STAL

Absents représentés :

MONTOIR-DE-BRETAGNE : Mme Renée BERNARD donne pouvoir à M. Joël JOUAND

PORNICHET : M. Jean-Claude PELLETEUR donne pouvoir à Mme Frédérique MARTIN

SAINT-NAZAIRE : Mme Pascale HAMEAU donne pouvoir à M. Alain MASSE, Mme Céline GIRARD donne pouvoir à Mme Gaëlle BENIZE

Absents excusés :

PORNICHET : M. Robert BELLIOU

SAINT-NAZAIRE : Mme Florence BEUVELET

TRIGNAC : Mme Tiphaine DAVID

Le Président propose que le secrétariat de séance soit tenu par M. Edouard DEUX, ce qu'accepte le Conseil Communautaire à l'unanimité.

Le Procès Verbal de la séance du Conseil Communautaire du mardi 7 février 2017 n'appelant aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

Le compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations au Bureau communautaire et au Président est joint au dossier de convocation

I – Communication

Accueil de William Duval, élu de la commune de Saint-Nazaire, et de Roland Stal, élu de la commune de Trignac

Le Président

M. Ludovic Le Merrer, élu de la commune de Saint-Nazaire, a adressé sa démission par mail à Mme la Sous-Préfète et au Président de la CARENE, de même que M. Henri Piquet, par courrier en date du 6 mars 2017, et Mme Sabine Mahé, élus de la commune de Trignac, par courrier du 1^{er} mars 2017. Conformément à la réglementation, il convient de procéder à leur remplacement. M. Le Merrer sera remplacé par M. William Duval et M. Piquet par M. Roland Stal. S'agissant du mandat de Mme Mahé, la liste de l'opposition municipale de Trignac étant épuisée, puisqu'aux élections municipales de 2014, il y avait une liste pré-fléchée sur les bulletins de vote, ce siège du Conseil communautaire demeurera vacant jusqu'à l'installation du prochain Conseil communautaire.

Le Conseil communautaire accueille donc M. Duval et M. Stal.

Roland Stal

« Mes chers collègues, Monsieur le Président, je vous remercie de m'accueillir dans cette salle. Je m'appelle Roland Stal, j'ai 54 ans. Je suis à la mairie de Trignac depuis 2014 et je fais partie, avec mon ami M. Bouchet, du Front national. C'est ma joie à moi. Je sais qu'elle n'est pas partagée par tout le monde, surtout par M. le Président.

Je vous remercie. »

Alain Michelot

« Monsieur le Président, je ne ferai pas de commentaire sur ce que vient de dire M. Stal, puisque je suis un démocrate. Nous devons accepter toute composante politique dans cette assemblée.

Je souhaiterais néanmoins saluer tout le travail réalisé sur le PLUi par Henri Piquet, adjoint à l'urbanisme de la commune de Trignac. Il a été moteur dans le comité de suivi et a vraiment œuvré dans l'intérêt général de notre intercommunalité et je ne pense pas que M. Stal soit dans le même état d'esprit, à entendre aujourd'hui les déclarations de M. Bouchet.

Merci, Henri, pour tout ton travail. Je souhaite qu'un jour, nous nous retrouvions au sein de cette intercommunalité. »

Le Président

« Avec l'ensemble des maires, vice-présidents et conseillers communautaires qui se sont investis dans le travail du PLUi, je remercie Henri Piquet pour sa position, ses interventions, sa mobilisation. La démocratie étant ressaisie dans la commune de Trignac, nous suivrons ces échéances dans les semaines à venir. »

Composition du Conseil communautaire

Le Président

En date du 16 mars, M. le Préfet a saisi le Président de la CARENE d'une obligation de révision de la composition du Conseil communautaire. Celui-ci est composé de 60 élus. Cette répartition est issue d'une décision de la conférence des maires de février 2013. Depuis juin 2014, soit après l'installation de ce Conseil communautaire consécutive aux élections municipales de mars 2014, l'évolution de la réglementation et de la jurisprudence a modifié le cadre permettant de mettre en œuvre l'accord qui émanait de la conférence des maires. Le courrier de M. le Préfet informe que les nouvelles élections prévues dans la commune de Trignac prochainement imposeront de revoir les termes de cet accord. Ce sont les conséquences du renouvellement du Conseil municipal de Trignac. Contrainte par le calendrier de la mise en œuvre, la conférence des maires s'est réunie pour la première fois de ce mandat. Elle s'est réunie en urgence en ce début d'après-midi pour prendre connaissance du nouveau cadre réglementaire. Les maires, à l'unanimité, ont convenu de passer la composition du Conseil communautaire à 58 membres et ont convenu d'une nouvelle répartition des sièges entre les communes. Chacun des maires va présenter cette évolution à son Conseil municipal, dans un calendrier extrêmement restreint, pour informer l'ensemble des Conseils municipaux. Une fois ces informations partagées avec les Conseils municipaux, il en sera fait une communication publique.

Il convient de remercier les maires d'avoir travaillé dans l'intérêt général du territoire de Saint-Nazaire Agglomération au cours de la conférence des maires.

II – Délibérations

Délibération n° 1 – Administration générale – Communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'estuaire – Installation de William Duval (élu de la commune de Saint-Nazaire) – Désignation au sein des commissions consultatives – Mise à jour du tableau

Le Président

Par délibération du 2 février 2016, le Conseil communautaire a approuvé la révision des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil. Le nombre des commissions a été porté à cinq au lieu de six.

Pour rappel, les commissions thématiques sont les suivantes :

- grands services publics ;
- développement économique et attractivité ;
- urbanisme et aménagement durable ;
- habitat ;
- transition écologique et énergétique.

Aujourd'hui, il convient de reprendre la répartition des élus au sein des commissions en intégrant William Duval, Conseiller communautaire, élu de la commune Saint-Nazaire, suite à la démission de Ludovic Le Merrer.

Il est à noter que suite aux démissions de Henri Piquet et Sabine Mahé, élus de la commune de Trignac de leurs mandats de conseillers municipaux, ces derniers n'ont plus de mandat communautaire et ne participeront donc plus aux travaux des commissions.

S'agissant de Roland Stal, élu de la commune de Trignac en remplacement de Monsieur Piquet, son choix d'intégrer une commission consultative n'étant pas connu le jour de l'envoi des convocations, une autre délibération sera prise au prochain conseil communautaire.

Le Conseil communautaire est invité à approuver la nouvelle composition des commissions consultatives suivant le tableau joint à la délibération.

La délibération n° 1 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 2 – Commission Personnel – Personnel – Égalité femmes/hommes – Rapport 2016 – Présentation

Sylvie Cauchie

La loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes introduit des dispositions relatives à la parité et à l'égalité entre les femmes et les hommes dans les collectivités territoriales : dans les communes ou intercommunalités de plus de 20 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le maire ou le vice-président présente un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Le contenu de ce rapport et les modalités de son élaboration sont fixés par décret.

Ce rapport présente les politiques menées par le groupement sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes, telles que définies à l'article 1^{er} de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. Il comporte un bilan des actions conduites à cette fin dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques. Il présente notamment le suivi de la mise en œuvre de la clause d'égalité dans les marchés publics.

Au vu de ce rapport, les objectifs qui seront développés en termes de politiques de ressources humaines pour les années à venir seront les suivants :

- sensibiliser les agents et former les décideurs à l'égalité professionnelle ;
- impliquer les institutions représentatives du personnel dans la gestion de l'égalité professionnelle ;
- s'inscrire dans le cadre d'un recrutement exemplaire ;
- accompagner l'évolution de carrière des femmes ;
- assurer l'équité des rémunérations ;
- favoriser une plus grande mixité des métiers ;
- développer une meilleure articulation des temps entre travail et vie familiale ;
- prévenir les violences faites aux agents et lutter contre le harcèlement.

Le Conseil communautaire est invité à prendre connaissance de ce rapport relatif aux politiques de la CARENE en termes de ressources humaines et d'égalité entre femmes et hommes.

Gauthier Bouchet (élu du Front national)

« Monsieur le Président, mes chers collègues, il me semble que nous voterons tous à l'unanimité ce rapport annuel sur l'égalité femmes/hommes au sein du personnel de notre agglomération. Les élus du Front national joindront leur vote en faveur de cette délibération.

Monsieur le Président, vous engagez ces dernières années notre agglomération, tout comme la commune dont vous êtes le maire, dans un louable effort au service d'une meilleure égalité entre les femmes et les hommes. Cette égalité n'est pas pleinement acquise à ce jour et demeure largement à parfaire, notamment dans le domaine de l'égalité

salariale et de l'accès à la formation. Le présent rapport donne ici des indicateurs statistiques concrets qui mettent en avant les manifestations actuelles de cette inégalité. Nous ne sommes pas encore rendus à l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, comme l'indique l'intitulé de la loi de 2014. Les conclusions synthétiques du rapport, selon les données de 2013 de l'Institut national de la statistique et des études économiques, l'Insee, permettent de tirer quelques enseignements logiques. Chacun constatera, sans grande surprise, sans doute, d'une part, la surexposition des femmes au temps partiel et d'autre part, la substance d'inégalités salariales, d'ailleurs supérieures, semble-t-il, à la moyenne nationale, en tout cas s'agissant des postes de commandement, des cadres. Dans le personnel de notre communauté d'agglomération, les inégalités de salaire et la précarité du travail féminin sont donc une réalité au moins aussi grande que dans le reste du pays et s'agissant des salaires, le différentiel entre les sexes semble même plus important chez les cadres.

Ainsi, sans trop savoir au juste quels sont les leviers d'influence, les leviers politiques dont vous disposez en qualité de président de la CARENE – et peut-être que vous nous renseignerez dans votre réponse –, nous vous appelons à poursuivre la stratégie volontariste de notre agglomération en termes de lutte contre les inégalités femmes/hommes. Cette question, régulièrement soulevée dans nos débats, de l'égalité en général et de l'égalité entre les sexes en particulier – nous en parlions encore vendredi dernier au conseil municipal de Saint-Nazaire –, donne aussi la possibilité à notre formation de mieux exprimer son point de vue et naturellement, de rectifier certaines caricatures qui peuvent être faites, parce que nous avons entendu, vendredi dernier, M. Fabrice Bazin, conseiller municipal écologiste de Saint-Nazaire, qui tirait prétexte d'une intervention, qui n'avait aucun rapport, sur les phénomènes de radicalisation, non pas pour exprimer son opinion, l'opinion de son parti, mais pour attaquer le FN dans de fallacieuses allégations.

Qu'il me soit ainsi permis de rectifier ces caricatures au sujet de l'égalité entre les femmes et les hommes tel que le conçoit le FN.

Non, à l'inverse de ce qu'a dit la gauche vendredi, le FN n'est pas favorable à la suppression des subventions aux associations du planning familial, ainsi que nous l'avions indiqué au conseil municipal de Saint-Nazaire le 27 janvier dernier, procès-verbal en faisant foi. Nous savons comme chacun l'importance des missions d'éducation affectives et sexuelles assurées par le planning, notamment chez les catégories populaires, et ne regardons pas leur couleur politique. Je parle en l'espèce de leur rejet du FN, qui est ce qu'il est. Nous ne regardons pas cette couleur, pas plus que nous ne regardons la couleur des syndicats dont nous soutenons, à Saint-Nazaire, le subventionnement public.

Non, à l'inverse de ce qui a été dit vendredi par la gauche, le FN n'est pas favorable à l'interdiction de l'avortement, mais à la liberté complète de l'avortement et de la contraception, un nombre de déclarations publiques de Marine Le Pen, ces dernières années, ces trois dernières années, en tout cas, en faisant foi. Encore faut-il distinguer le fait de concevoir l'avortement comme une simple liberté en soi, comme une liberté fondamentale, c'est-à-dire une liberté inscrite dans la Constitution de la République française, ce qui n'est pas notre conception des choses, effectivement.

Non, à l'inverse de ce qui a été dit vendredi par la gauche, le FN n'est pas favorable au maintien de la femme au foyer et subséquemment, au salaire parental. L'essentiel de la politique familiale de Marine Le Pen ne réside pas dans cette prétendue mesure que vous estimez pouvoir trouver dans notre programme. »

Sylvie Cauchie

« Je suis désolée, mais vous n'êtes pas en droit de réponse à ce qui s'est passé vendredi en conseil municipal. Nous siégeons ici en Conseil communautaire ».

Gauthier Bouchet

Inaudible (hors micro).

Sylvie Cauchie

« Faites-le en conseil municipal de Saint-Nazaire, mais pas en conseil communautaire. Je suis désolée, ce n'est ni le lieu, ni le moment. »

Gauthier Bouchet

Inaudible (hors micro).

Sylvie Cauchie

« Oui, mais vous mentionnez régulièrement ce qui s'est passé vendredi en conseil municipal et je suis désolée, mais cela ne nous intéresse pas. »

Gauthier Bouchet

Inaudible (hors micro).

Sylvie Cauchie

« Bien sûr, mais quand vous êtes attaqué en conseil de municipal de Saint-Nazaire, vous y répondez. »

Le Président

« Je vous redonne la parole, M. Bouchet, parce que l'on ne vous entend plus. »

Gauthier Bouchet

« C'est ballot, j'avais fini... »

Ces vérités étant rétablies, je vous confirme le soutien de nos élus au présent rapport. Monsieur le Président, mes chers collègues, je vous remercie.

Il suffisait de patienter, Madame. »

Catherine Rouget

« Je ne peux pas commencer mon intervention sans tout de même protester contre la grande mystification du Front national puisque, même les écrits l'attestent, on ne peut pas dire que Marine Le Pen soit une grande défenseuse des droits des femmes.

Je voulais intervenir sur ce rapport pour faire remarquer qu'il est en effet tout à fait en cohérence avec celui que nous avons présenté au conseil municipal de Saint-Nazaire le 27 janvier dernier. Nous y retrouvons les mêmes caractéristiques. Nous sommes bien sur un territoire où les femmes sont plus nombreuses que les hommes, où les familles monoparentales sont plus féminines que masculines, où les temps partiels sont très majoritairement occupés par des femmes, où le chômage et les inégalités salariales concernent plus particulièrement les femmes que les hommes. Ce sont des faits chiffrés aujourd'hui indiscutables. Je me réjouis donc des conclusions de ce rapport, qui ouvre des perspectives pour modifier cette situation.

Deux remarques, cependant, et je terminerai par une proposition.

Dans les conclusions, "sensibiliser les agents et former les décideurs à l'égalité professionnelle", je ne sais pas qui est désigné sous le terme de "décideurs", mais il est nécessaire d'intégrer les élus dans cette formation, parce que les stéréotypes remontent à des lustres et sont profondément ancrés dans nos mentalités, même chez les femmes, d'ailleurs, et même chez les gens les plus attentifs à cette question. Il est impératif d'en prendre conscience si l'on veut changer les choses, et cela ne peut pas se faire sans les former un petit peu.

Le deuxième point sur lequel je voulais faire une remarque porte sur l'objectif "assurer l'équité des rémunérations". Cette notion d'équité renvoie au déroulé de carrière de chacune et de chacun et l'on voit bien, dans le rapport, que les femmes suivent moins de formations que les hommes. À Saint-Nazaire, nous avons remarqué que contrairement aux hommes, elles ne vont pas... »

Sylvie Cauchie

« La réflexion que j'ai faite tout à l'heure à M. Gauthier Bouchet vaut aussi pour vous, Madame. Arrêtez de faire le parallèle avec la Ville de Saint-Nazaire. »

Catherine Rougé

« Cela fait partie de mon analyse, Madame, parce que j'ai des points de repère et donc, je voulais montrer... »

Sylvie Cauchie

« Je dis cela par souci d'équité. »

Catherine Rougé

« Je voulais dire que nous avons remarqué que contrairement aux hommes, elles ne vont pas jusqu'au bout de leur formation et qu'elles ne passent pas forcément le concours qui y correspond. Bien entendu, cela impacte donc fortement leur avancement. C'est pour cela que nous avons décidé d'accompagner plus particulièrement les femmes dans leur déroulé de carrière et que ce sera un axe de notre plan d'action, qui nous conduit à signer à la Charte européenne de l'égalité, en novembre.

J'en arrive à ma proposition. Je voudrais profiter de cette occasion pour dire à chacun des élu(e)s ici présent(e)s, s'ils sont intéressés par cette question, que nous serions intéressées, Lydie Mahé et moi-même, par une rencontre sur ces questions, parce qu'elles dépassent nos frontières communales, et que nous pourrions unir nos forces et nos points de vue pour échanger et construire des perspectives aux femmes de nos différentes communes. Ce n'est pas une compétence de la CARENE et ce serait donc une façon de prendre en compte ces considérations.

Merci de votre attention. »

Lydie Mahé (au nom du groupe des élus socialistes et apparentés de la CARENE)

« Je souhaite répondre aux propos de M. Gauthier Bouchet, qui sont intolérables. Intolérables, parce que les faits sont têtus. Que ce soit à l'Assemblée nationale ou au Parlement européen, lorsqu'il y a eu des textes qui proposaient des avancées pour le droit des femmes, systématiquement, les élus du Front national ont voté contre. Et je rappellerai quand même les propos de Marion Maréchal-Le Pen, lors des Régionales. C'est elle qui a parlé d'avortement de confort, en faisant le lien avec le planning familial, qui favorisait les avortements. Par conséquent, ne reprochez pas aux élus de gauche les propos qui sont tenus par vos propres dirigeants, Monsieur Gauthier Bouchet ! »

Commentaire hors micro de Gauthier Bouchet.

Le Président

Lorsqu'un élu veut prendre la parole, il est invité à la demander au Président, qui la lui donnera avec un micro allumé.

En tout cas, je remercie Mme Mahé pour son intervention, qui remet les pendules à l'heure. Les vérités sont parfois bonnes à rappeler.

La délibération n° 2 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 3 – Commission Personnel – Personnel – Création d'un poste de chargé de mission au sein du cabinet

Sylvie Cauchie

L'article 110 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 dispose que l'autorité territoriale peut, pour former son cabinet, librement recruter un ou plusieurs collaborateurs et mettre librement fin à leurs fonctions.

Le décret n° 87-1004 du 16 décembre 1987 détermine dans son article 13-1 l'effectif maximum des collaborateurs du cabinet d'un Président de communauté d'agglomération à hauteur de trois personnes pour un établissement employant entre 200 et 500 agents. Ce même décret précise par ailleurs la rémunération du collaborateur.

Enfin, il est précisé que les fonctions des collaborateurs de cabinet prennent fin au plus tard en même temps que le mandat de l'autorité territoriale.

Sur ces bases, il est proposé de créer un poste de chargé de mission au sein du cabinet à temps complet.

Le Conseil communautaire est invité à approuver cette création d'emploi de chargé de mission au sein du cabinet.

Jean-Michel Texier (élu MoDem de la CARENE)

« Monsieur le Président, chers collègues, Mesdames, Messieurs, je suis désolé, Madame Cauchie, je pense que je vais aussi vous énerver...

En conseil municipal de Saint-Nazaire, ce vendredi 17 mars, a été votée la création d'un poste de collaborateur de cabinet pour notre ville de Saint-Nazaire, délibération votée avec sept voix contre et six voix en abstention. Lors de cette délibération, les élus du groupe MoDem se sont abstenus et n'ont pas voté contre, car nous avons pu échanger en commission des ressources humaines de la ville sur la mission et les modalités de recrutement de cette personne.

Pour rappel, ce recrutement à la ville de Saint-Nazaire a été motivé par l'article 10 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, qui prévoit, pour les villes de plus de 69 000 habitants, le recrutement d'un collaborateur de cabinet supplémentaire, portant ainsi l'équipe à son maximum, à savoir trois collaborateurs. C'est tout pour la ville de Saint-Nazaire : je rassure Mme Cauchie...

Ce soir, en Conseil communautaire, dans nos délibérations, il nous est également demandé de recruter, ici aussi, une personne supplémentaire, cette fois-ci motivée par le fait que les services de la CARENE emploient entre deux et 500 agents. Hormis le fait que dans cette délibération, nous n'avons pas de descriptif de poste, de fiche de mission ni même d'éléments détaillés comme nous pouvons en trouver dans la délibération suivante sur le recrutement du responsable du service de l'amélioration de l'habitat, nous notons deux recrutements pour ce type de poste entre notre ville centrale d'agglomération et l'agglomération.

Monsieur le Président, à l'heure où nous mutualisons les moyens et les ressources, le recrutement du collaborateur de cabinet de notre ville n'est-il pas suffisant, dans un premier temps, pour couvrir aussi les besoins de la CARENE ?

Monsieur le Président, chers collègues, je vous remercie. »

Gauthier Bouchet (élu du Front national)

« Tout comme nous nous sommes opposés au recrutement d'un nouveau membre de cabinet, vendredi dernier, nous nous opposerons, pour des raisons sensiblement identiques, qui sont à la fois des raisons d'économies budgétaires et le fait que nous estimons que vous avez assez de collaborateurs et que vous pouvez peut-être mutualiser avec les collaborateurs de la mairie.

Mais finalement, je n'avais pas prévu d'intervenir. Je fais une explication de vote. Je voulais simplement répondre brièvement à Mme Mahé, qui nous indique que la parole de Mme Marion Maréchal-Le Pen engagerait à la fois le Front national et Marine Le Pen. La présidente du Front national, c'est Marine Le Pen, la candidate, c'est Marine Le Pen. Je ne pense pas, Madame Mahé, que votre parole engage ni M. Hamon, ni M. Cambadélis, et c'est heureux pour eux, parce qu'ils ont déjà suffisamment de difficultés. Il est contre-productif, à mon avis, Madame, que vous répondiez systématiquement au FN parce que, de fait, cela augmente artificiellement notre temps de parole, et cela nous renforce. Donc si vous voulez nous combattre, Madame, faites une vraie politique de gauche. Cela changera. »

Le Président

« Au sujet du recrutement pour le cabinet, j'ai eu l'occasion de vous le dire, il n'y a pas de poids de population, dans les critères, répondant aux textes et aux articles qui l'autorisent. Ce n'est donc pas une histoire d'évolution de population.

Par contre, vous l'avez dit dans votre intervention, il est un élément important : nous développons de plus en plus de politiques publiques et nous portons de plus en plus de responsabilités. J'ai aussi été alerté par le directeur général des services et par les directeurs généraux adjoints. Il me semble important d'étoffer le cabinet pour amener des profils bien différents. À cet égard, sachez que le profil de poste est à disposition de l'ensemble des conseillers communautaires. Il s'agit aussi d'avoir une personne ressource qui ait le temps, parce que je n'ai pas le sentiment que ma collaboratrice et mon collaborateur de la ville et de la CARENE mutualisés perdent leur temps et qu'ils ont beaucoup de temps disponible. Il y a un manque très clair dans notre organisation politique, et non pas administrative. J'aime bien que les choses soient rangées à la bonne place, c'est-à-dire que les services travaillent sur une appréciation politique et des orientations politiques, et que les politiques et les cabinets soient au service des politiques. Il y a donc cette personne, dont vous aurez le profil, et je demande au service de faire circuler le profil de poste. C'est aussi volonté d'accroître la transversalité entre les différentes commissions et, comme nous l'évoquions en conférence des maires, tout à l'heure, de faire en sorte que cette personne soit ressource pour l'ensemble des conseillers communautaires afin d'amener l'information, de la porter et de rapporter les débats qui sont menés dans les commissions. J'y reviendrai sur le sujet concernant la gouvernance.

L'autre point important, à mes yeux, est que lorsque les élus sont sur le terrain, qu'ils interviennent publiquement, ce soient les cabinets qui donnent l'ensemble des éléments et non pas les services, où je sais qu'il y a parfois saturation. Cela permettra de dégager du temps parce qu'il y a cette augmentation de compétences et ces prises de fonction. Voilà ce qui alimente le renforcement du cabinet.

Par ailleurs, permettez-moi de vous dire ceci, et ce sera la dernière fois ce soir, sauf s'il y avait des interventions. Monsieur Gauthier Bouchet, vous avez peut-être une petite difficulté, mais qui commence à être sérieuse : s'il vous faut quelques jours pour pouvoir répondre ou reprendre la parole derrière des interventions pour que le candidat que vous êtes puisse ici ou là poser ses pions pour préparer une élection législative, je ne crois pas que ce soit le lieu, et je ne suis pas sûr que cela intéresse le Conseil communautaire. Je ne le crois pas. Je vous demande donc, là aussi, lorsqu'il y a un sujet, d'intervenir sur celui-ci et de ne pas revenir sans cesse sur l'ensemble des interventions précédentes, parce que de mon point de vue, c'est, là encore, irrespectueux du règlement intérieur. »

La délibération n° 3 est adoptée à la majorité (trois avis contraires et six abstentions)

Délibération n° 4 – Commission Personnel – Personnel – Poste de responsable du service de l'amélioration de l'habitat

Sylvie Cauchie

Il s'agit d'un renouvellement de poste, puisque le contrat arrive à échéance. Les missions confiées figurent dans le corps de la délibération.

Le Conseil communautaire est invité à approuver la création du poste de responsable du service de l'amélioration de l'habitat.

La délibération n° 4 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 5 – Commission Transition écologique et énergétique – Prise de la compétence « Production de chaleur ou de froid, création et exploitation d'un réseau public de chaleur ou de froid » par la CARENE – Création d'un service public industriel et commercial (SPIC) – Approbation

Le Président

La CARENE s'est dotée en 2016 d'une ambitieuse stratégie de développement des énergies renouvelables, qui vise notamment à substituer une partie des consommations d'énergies fossiles par des sources d'origine renouvelable ou de récupération, pour alimenter les besoins de chaleur et d'électricité des habitants et entreprises.

La mise en place de projets majeurs sur le territoire de la CARENE nécessite que celle-ci soit dotée à l'échelle intercommunale d'une compétence en matière de production de chaleur ou de froid, de création et d'exploitation de réseaux publics de chaleur ou de froid, par transfert de compétence de ses communes membres.

Afin de déterminer précisément les gisements d'énergies renouvelables et/ou de récupération au regard des besoins de chaleur, la CARENE réalisera un schéma directeur des réseaux de chaleur qui sera intégré dans le plan local d'urbanisme intercommunal.

Il est donc proposé, au titre des compétences facultatives, d'une part, un transfert de la compétence « production de chaleur ou de froid, création et exploitation d'un réseau public de chaleur ou de froid », la création d'un service public à caractère industriel et commercial, et d'autre part, la modification des statuts de la CARENE en ce sens pour intégrer cette compétence et enfin, la notification de cette délibération aux maires des communes membres aux fins d'adoption, par les conseils municipaux de ces communes, d'une délibération concordante.

En complément, il est proposé de doter la CARENE de la compétence « production d'électricité et de gaz renouvelable » afin de lui permettre notamment l'installation de panneaux photovoltaïques sur son patrimoine, ainsi que la participation à des sociétés de production d'énergie renouvelable, qui lui permettront de développer cette politique, conformément à cette volonté.

Alain Massé (au nom des élus du groupe Europe écologie – Les Verts de la CARENE)

« Monsieur le Président, chers collègues, je vais intervenir au nom de Pascale Hameau, même si je suis tout à fait d'accord avec ce qui est dit, vous le comprendrez aisément.

Ces trois délibérations représentent une avancée majeure dans notre politique de transition énergétique, qui se fixe pour objectif d'atteindre 24 % d'énergie renouvelable dans la consommation d'énergie totale du territoire d'ici à 2030.

La prise de compétence en matière de production de chaleur ou de froid présentée en délibération n° 5 ouvre concrètement la voie d'une politique volontariste dans ce nouveau champ pour l'agglomération, avec une inscription au PLUi et des prises de participation à des projets de territoire comme l'unité de méthanisation à Montoir, des ombrières de parking à Saint-Joachim ou encore, des champs photovoltaïques sur des délaissés portuaires à Saint-Nazaire. Cette politique volontariste se fait en lien avec la Région, comme le montre notre adhésion au projet Smile, qui vise, lui, à faciliter l'apport d'énergie renouvelable dans nos réseaux électriques. Enfin, elle se fait aussi avec des partenaires privés que sont les PME locales, avec notre adhésion à Altansun. L'association de trois collèges : entreprises, formation – recherche et institutionnels, permettra à tous ces partenaires de faire émerger ensemble une filière nouvelle, vertueuse et porteuse pour l'avenir de notre territoire.

Ce sont pour nous, de plus, de beaux signaux donnés à la population.

Je vous remercie. »

La délibération n° 5 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 6 – Commission Transition écologique et énergétique – Réseaux électriques intelligents – Adhésion de la CARENE à l'association SMILE – Approbation et désignation d'un représentant de la communauté d'agglomération

Le Président

En 2016, la CARENE s'était dotée d'une stratégie de développement des énergies renouvelables, qui vise notamment à porter leur part dans la consommation d'énergie finale du territoire à 24 % à l'horizon de 2030. La nature intermittente de ces productions renouvelables et leur intégration de plus en plus massive aux réseaux publics de distribution d'électricité invite à anticiper leur évolution vers plus de souplesse et de flexibilité.

La même année, la candidature Smile, portée notamment par les deux Régions Bretagne et Pays-de-la-Loire, a été lauréate de l'appel à projets « réseaux électriques intelligents » dans le cadre du plan « Nouvelle France Industrielle ». Ce succès collectif engage les partenaires de cette démarche dans un déploiement à grande échelle des réseaux électriques intelligents pour faire des deux régions une vitrine internationale des technologies françaises.

Cette association Smile a ainsi été créée en décembre 2016 avec l'objectif de faciliter l'accès de ses adhérents à des financements privés et de les accompagner dans la réponse aux appels à projets ouvrant l'accès à des aides publiques, dans le respect des règles de la concurrence. Il est donc proposé l'adhésion gratuite de la CARENE à l'association Smile ainsi que la désignation de Pascale Hameau, vice-présidente, qui conduit ces politiques, comme élue représentant la CARENE au sein de cette association et de ses instances délibérantes.

Le Président

« Pour la troisième fois, il faut appuyer sur le bouton, même si vous vous moquez du règlement intérieur, comme vous avez pu le dire et comme je l'ai entendu tout à l'heure. Un élu de la République respecte le règlement intérieur lorsqu'il siège dans une assemblée. Je vous demande donc pour la dernière fois, lorsque vous demandez la parole, d'appuyer sur le bouton et non pas de lever la main pour dire, demain matin ou dans quelques instants, que vous avez demandé la parole et que je ne vous l'ai pas donnée. C'est la dernière fois que je vous fais la remarque. »

Gauthier Bouchet (élu du Front national)

« Restez calme : c'est un oubli de ma part. J'ai un grand défaut, qui est la distraction. Je suis distrait.

Monsieur le Président, mes chers collègues, j'interviendrai brièvement sur deux sujets, pour signaler deux choses. Tout d'abord, naturellement, les élus du Front national voteront en faveur de cette délibération sur les réseaux électriques intelligents et l'adhésion de notre agglomération au réseau Smile, en cohérence d'ailleurs avec nos votes au Conseil régional des Pays-de-la-Loire, qui est déjà adhérente au réseau. Nous affirmons ici notre soutien à une production et distribution plus économes de notre électricité et à cet égard, l'association de notre Région avec la Bretagne est une véritable plus-value. C'est un exemple, et ils ne sont pas si courants, d'une mutualisation réussie.

Cependant, nous émettons quelques réserves sur la désignation de Pascale Hameau en qualité de représentante de la CARENE au sein de Smile. Notre refus habituel de désigner des représentants de votre majorité dans la multitude d'organismes sur lesquels amenés à délibérer devrait d'ailleurs nous inciter naturellement à voter contre cette délibération, mais bien sûr, l'intérêt général et la pertinence de notre inclusion au sein de ce réseau l'emportent. Simplement, Monsieur le Président, nous regrettons cette facilité par laquelle vous vous assurez, en fait, une majorité plurielle à peu de frais, puisque régulièrement, vous donnez quelques gages aux élus écologistes, aux élus communistes, parfois, d'ailleurs à des gens de droite, quelques gages qui sont aussi des postes. Nous le regrettons, mais nous n'y pouvons pas grand-chose.

Merci pour votre écoute. »

Alain Massé (au nom des élus du groupe Europe écologie – Les Verts de la CARENE)

« Je voulais préciser que mon intervention précédente concernait les trois délibérations n° 5, 6 et 7. Vous l'aurez compris, même si je ne l'avais pas dit. »

Le Président

« Vous me donnez l'opportunité d'assurer tout mon soutien à toutes celles et à tous ceux qui participent et dont je propose les noms. Je peux dire que cette politique, Pascale Hameau la suit, la travaille ; évidemment pas seule, avec l'ensemble de sa commission et l'ensemble des services qui permettent de l'accompagner. Elle est souffrante pour une petite semaine. Il n'y a rien de bien grave, mais je voulais lui témoigner nos vœux de prompt rétablissement. »

La délibération n° 6 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 7 – Commission Transition écologique et énergétique – Stratégie de développement des énergies renouvelables – Territoire de la CARENE – Adhésion à l'association Atlansun – Approbation

Le Président

Il s'agit également de la transition écologique et énergétique. La CARENE s'est dotée d'une ambitieuse stratégie de développement des énergies renouvelables, qui vise notamment à porter à 24 % la part de consommation d'énergie finale du territoire à l'horizon 2030. Compte tenu des spécificités du territoire, une part importante du gisement identifié est d'origine solaire, car il y a bien du soleil sur ce territoire.

Il donc proposé une adhésion de la CARENE à l'association Atlansun, qui représente une filière solaire régionale créée le 6 juillet 2012. C'est un réseau d'entreprises et d'acteurs des Pays-de-la-Loire qui souhaitent contribuer au développement des filières solaires, qui constituent deux piliers majeurs de la stratégie de développement de ces énergies renouvelables au sein de la CARENE.

Pour les collèges institutionnels et autres partenaires, l'adhésion à cette association est gratuite.

La délibération n° 7 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 8 – Commission Finances – Finances – Présentation des budgets de la CARENE – Vote par autorisations de programme / crédits de paiement – Approbation

Marie-Anne Halgand

Afin d'exécuter au mieux le programme d'investissement retenu pour le présent mandat, il est proposé au Conseil communautaire d'adopter le mode de vote par autorisations de programme / crédits de paiement (AP/CP).

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles peuvent être révisées. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur clôture.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année.

Les programmes correspondent à un ensemble d'immobilisations, regroupés au sein d'une même thématique. Les autorisations de programme ont été reconstituées pour retracer le début d'exécution du programme d'investissement communautaire depuis 2015.

La liste de tous les AP/CP est jointe à la délibération.

Le Conseil communautaire est invité à approuver le mode de vote par programme à compter du BP 2017 et à approuver la présentation budgétaire en autorisations de programme / crédits de paiement à compter du budget primitif 2017.

Jean-Michel Texier (élu MoDem de la CARENE)

« Monsieur le Président, mes chers, collègues, Mesdames et Messieurs, dans les sessions budgétaires délibérées en Conseil communautaire, nous avons dû, dans un premier temps, débattre sur le rapport d'orientations budgétaires et en prendre acte, nous conduisant ce soir à accéder au budget de la CARENE et, dans la délibération suivante, au budget primitif pour 2017. Dans le cadre de ces budgets, Monsieur le Président, chers collègues, vous comprendrez qu'en ma qualité d'opposant de la ville centrale de notre agglomération, je ne puisse approuver les programmes proposés et crédits de paiement associés, car les choix politiques pris et leur priorisation ne sont pas ceux que nous aurions pris.

Mais vous noterez également que pour les budgets annexes présentés individuellement dans toutes les autres délibérations qui suivront, je prendrai des positions différentes délibération par délibération.

Monsieur le Président, chers collègues, je vous remercie. »

La délibération n° 8 est adoptée à la majorité (un avis contraire : le représentant du MoDem ; deux abstentions : les élus du groupe Front national).

Délibération n° 9 – Commission Finances – Finances – Budget primitif 2017 – Adoption du budget principal

Marie-Anne Halgand

Le budget primitif est la traduction du ROB qui a été présenté lors de la dernière séance du Conseil communautaire. Il convient de remercier les services de Mme Combelles pour leur collaboration à la rédaction du diaporama, le service de la communication pour la clarté du document ainsi que Martin Arnout pour sa précieuse contribution.

Il est proposé d'aborder la présentation des budgets 2017 de la CARENE d'abord par une présentation consolidée qui retracera synthétiquement l'ensemble des budgets, comme de coutume pour le budget principal et les neuf budgets annexes.

La présentation se poursuivra par une description plus détaillée du budget principal et des quatre principaux budgets annexes : les budgets de l'eau, de l'assainissement, de la gestion des déchets et des transports et déplacements ainsi que leur évolution par rapport à 2016. Pour chacun d'eux seront présentées d'une part les ressources de ces budgets et d'autre part, les charges de fonctionnement.

La présentation se terminera par une description des budgets d'investissement avec un focus sur les principaux projets inscrits au budget 2017.

➤ Présentation consolidée des budgets

Les budgets de la CARENE mobilisent cette année 247 M€ pour la réalisation des actions et projets communautaires et pour la production des services aux habitants relevant de ses compétences. Ce sont 159 M€ de crédits qui sont inscrits en section de fonctionnement et près de 88 M€ en section d'investissement. Pour mémoire, les budgets 2016 alloués pour 2016 sont indiqués sur la diapositive n° 4. Au total, ils s'élevaient à 214 M€. La progression est donc assez significative.

Je vais à présent vous présenter chacun des principaux budgets et vous donner le détail des principales évolutions par rapport à 2016.

➤ Budget principal

S'agissant des ressources, les recettes réelles de fonctionnement du budget principal s'élèvent cette année à 99,6 M€. 75 % de ces recettes proviennent des impôts et taxes, estimées à ce stade à 74,7 M€. La deuxième source de financement du budget principal est constituée des dotations et participations, qui représentent 23 % des recettes pour un montant de 22,9 M€. Au global, l'ensemble des recettes de fonctionnement est en évolution de 1,83 % par rapport à 2016.

Les recettes fiscales et dotations à un total de 96,8 M€ et représentent 97,3 % des ressources de la CARENE. Les recettes fiscales comprennent :

- la cotisation foncière des entreprises, pour 24,8 M€, représentant 25 % de l'ensemble de ces ressources,
- la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, pour 10,9 M€, soit 11 %,
- la taxe d'habitation, pour 16,2 M€, soit 17 %,
- deux autres taxes de moindre importance, mais qui ne sont pas pour autant négligeables : l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux, pour 3,9 M€, et la taxe sur les surfaces commerciales, la Tascom, pour 2 M€.

Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) s'élève à 16,2 M€. Il a été instauré au moment de la disparition de la taxe professionnelle, au même titre que la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle, qui s'élève à 8,6 M€.

Enfin, la dotation globale de fonctionnement complète ces ressources avec un montant estimé pour 2017 à 12,9 M€.

En termes d'évolutions de ces ressources entre 2016 et 2017, on constate une dynamique fiscale toujours présente, qui amortit la baisse des dotations et compensations. Cette dynamique est exclusivement liée à l'évolution des bases fiscales. L'engagement pris par la CARENE de ne pas augmenter les taux d'imposition est réaffirmé. À ce stade, les recettes fiscales sont en grande majorité estimées, mais comme dans les communes, la notification officielle n'a pas encore été donnée par les services fiscaux. Néanmoins, pour la CFE, l'estimation est basée sur une information reçue sur les bases d'imposition des entreprises dites « dominantes », qui représentent 80 % de ces bases. On peut ainsi estimer une progression un peu supérieure à 3 %. S'agissant de la CVAE, les services fiscaux ont fourni des informations précises, qui prévoient une progression significative à hauteur de 7 %. Ces éléments permettent de constater la très bonne santé du tissu économique du territoire et il y a lieu de s'en réjouir.

Le produit de la taxe d'habitation a été estimé en prenant en compte une évolution physique des bases de 1,5 %, à laquelle s'ajoute l'actualisation des valeurs locatives fixée par la loi de finances de 0,4 %. La dotation globale de fonctionnement et les compensations fiscales sont, elles, en diminution, compte tenu de la participation des collectivités territoriales au redressement des comptes publics. C'est une diminution de près de 700 000 € qui apparaît ainsi entre 2016 et 2017.

S'agissant des charges de fonctionnement, 70 % des dépenses sont consacrés aux versements aux communes. C'est la traduction de la solidarité communautaire. Les dépenses de fonctionnement, pour le budget principal, s'élèvent à 88,8 M€. Une part importante de ces dépenses est consacrée au versement aux communes (attribution de compensation et dotation de solidarité communautaire, avec une augmentation de 3 M€) et à la péréquation (FPIC). Ce sont 62 M€, soit 70 % de nos dépenses.

Les principales autres charges comprennent les charges à caractère général, pour 7,5 M€, les charges de personnel, pour 10,4 M€, soit 12 % des dépenses, et les charges diverses de gestion courante, pour 5,2 M€.

Au-delà des montants de ces différents postes, il convient d'en analyser les évolutions. L'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement progresse de 6 M€ par rapport à 2016. La plus forte évolution réside dans la progression significative de la DSC, à hauteur de 3 M€. S'ajoutent à cela la progression de FPIC et de la participation de la CARENE au redressement des comptes publics. L'ensemble des autres dépenses progresse de 2,1 M€. Il convient de noter qu'à ce stade, le budget n'intègre pas la participation au budget de fonctionnement de la SPL Tourisme. L'attribution de compensation sera revue courant 2017 pour tenir compte des transferts de charges : tourisme, zones d'activités économiques et aires d'accueil des gens du voyage, les trois nouvelles compétences dévolues aux intercommunalités depuis le 1^{er} janvier 2017.

Sur le plan des charges de personnel, l'évolution brute totale s'élève à 1 353 000 €. La prise de compétences nouvelles et l'exercice d'activités nouvelles expliquent plus de 60 % de cette progression. S'y ajoutent la mise en œuvre du schéma de mutualisation, pour laquelle une inscription budgétaire complémentaire de 313 000 € est nécessaire. En parallèle, une recette complémentaire de 465 000 € sera perçue au titre de ce schéma. Enfin, les mesures salariales et déroulements de carrière viennent compléter cette évolution avec 210 000 € d'inscriptions budgétaires. Au total, les charges de personnel sont en évolution nette – c'est-à-dire en tenant compte des recettes perçues dans le cadre de financements de postes et de mutualisation de services – de 5,3 M€, hors centre aquatique.

➤ Budget de l'eau

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement du budget de l'eau s'élèvent à 30,5 M€. Les inscriptions budgétaires sont cette année impactées par le schéma de sécurisation, qui motive deux inscriptions spécifiques : d'une part, une reprise de provisions permettant de financer la participation que la CARENE va être amenée à verser à Nantes Métropole pour ce projet et d'autre part, la perception de la participation que Cap Atlantique va verser à la CARENE. Au-delà de ces éléments, la majeure partie des recettes provient des ventes d'eau, pour 21,1 M€.

Les dépenses de fonctionnement de ce budget s'élèvent à 23,9 M€. Au-delà des éléments concernant le schéma de sécurisation évoqué précédemment, ainsi que les dépenses relatives au dévoiement des réseaux du boulevard des Apprentis, qui seront refacturées au budget principal, les autres charges de ce budget évoluent de 2 % par rapport à 2016.

➤ Budget de l'assainissement

Les recettes réelles prévisionnelles de fonctionnement du budget de l'assainissement s'élèvent à 15,7 M€, principalement constituées du produit de la redevance. Ce budget sera également impacté par les écritures comptables liées au projet du boulevard des Apprentis.

Les dépenses de ce budget s'élèvent quant à elles à 10,4 M€, réparties essentiellement entre les charges à caractère général, pour près de 5 M€, les charges de personnel, à hauteur de 2,7 M€, et les charges financières pour près de 2 M€. Les charges récurrentes évoluent de 260 000, soit 2,9 %.

➤ Budget de la gestion des déchets

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement du budget de la gestion des déchets s'élèvent à 18,4 M€. La grande majorité des ressources de ce budget est constituée par la TEOM, estimée à 16 M€ compte tenu d'une évolution prévisionnelle des bases de 2 %, et bien sûr, sans augmentation du taux de cette taxe, qui restera fixé à 10,8 %, comme s'y sont engagés le Président et le Conseil communautaire en début de mandat. Les produits des services viennent compléter les ressources de ce budget avec 2,4 M€. Ce sont les produits issus de l'exploitation des déchetteries, notamment, ainsi que la redevance spéciale.

Les dépenses de ce budget sont particulièrement maîtrisées, avec une évolution qui est limitée à 0,8 % par rapport à 2016. Elles se répartissent en deux postes principaux : les charges à caractère général, pour 10,9 M€, et les charges de personnel, à hauteur de 4,3 M€.

➤ Budget des transports et déplacements

S'agissant des recettes réelles de fonctionnement, comme la TEOM pour le budget des déchets, le versement transport constitue la source principale de financement du budget des transports et déplacements. Avec 20 M€ de recette prévisionnelle, cette recette représente près de 80 % du total. Le financement de ce budget est complété par les produits des services, perçus auprès des usagers du réseau, pour 3,4 M€, et par les dotations et participations, pour près de 2 M€. Le taux de versement transport reste fixé à 1,50 %, taux appliqué depuis le 1^{er} janvier 2012.

S'agissant des dépenses réelles de fonctionnement, les charges prévisionnelles de fonctionnement de ce budget s'élèvent à 19,7 M€. Le principal poste est celui des charges à caractère général, qui se montent à 17,5 M€, en augmentation de 2 % avec le début du service public de location longue durée de vélo, « vélYcéo », et sous l'effet des révisions de prix du contrat STRAN. Parmi les autres charges figure en particulier une dépense exceptionnelle de 782 200 € afin de subventionner la poursuite des travaux menés par Réseau Ferré de France sur la gare de Saint-Nazaire.

➤ Projets d'investissement pour 2017

La diapositive n° 27 donne une vue de la traduction des politiques communautaires. Ce sont près de 80 M€ qui sont consacrés cette année à l'équipement du territoire, avec le budget de l'eau, qui mobilisera 17 M€, les investissements en faveur du développement économique, pour 13,8 M€, les équipements culturels et sportifs, pour 12,3 M€, les transports et la mobilité, pour 9,2 M€, l'habitat, pour près de 7 M€, l'assainissement, pour près de 6,5 M€, la gestion des déchets, pour près de 5 M€, l'aménagement de l'espace, pour 4,7 M€, 1,5 M€ pour l'augmentation du capital de la Sonadev afin de lui donner les moyens de développer ses activités en matière économique, l'agglomération numérique,

pour près de 0,7 M€ et l'administration générale, pour 0,4 M€. La transition énergétique se voit dotée d'un premier crédit de 100 000 € pour prise de capital dans la société constituée pour le portage d'un projet de méthanisation.

Les élus en charge des projets représentatifs des politiques de la CARENE pour 2017 sont invités à présenter la déclinaison du projet communautaire.

Alain Michelot

En matière foncière, le budget principal mobilise chaque année autour de 1,2 M€ pour maîtriser des terrains dans des projets tels que les six zones d'aménagement différé ou dans des sites de renouvellement urbain tels que ceux de La Chapelle-des-Marais et Saint-Joachim. L'action foncière de la CARENE porte également sur des achats « d'opportunité » via le droit de préemption urbain, souvent sur du terrain bâti mais aussi sur du terrain agricole, comme l'illustre la diapositive n° 29, avec une action de maîtrise d'un domaine agricole, à Donges, composé d'un siège et de bâtiments techniques ainsi que de 36 ha de terrain d'un seul tenant. Cette intervention exceptionnelle vise naturellement le maintien de la vocation agricole de ce site pour une longue durée.

Éric Provost

Au titre de la commission du développement durable, deux projets traduisent notamment la volonté de développement de la CARENE. Le premier est le boulevard des Apprentis, puisque ces travaux qui vont s'engager prochainement constituent la première pièce d'une restructuration globale de la zone industrielle et portuaire. Ces grands travaux apporteront à la fois plus de performances logistiques et industrielles mais aussi une optimisation foncière permettant aux leaders industriels du territoire de développer leurs outils de production dans un espace particulièrement rare et contraint. Il convient de souligner la très forte implication des partenaires financiers au travers du CPER, mais aussi celle des entreprises, avec notamment la participation de STX à hauteur de 2 M€, ce qui démontre la capacité de la CARENE à mobiliser des forces du territoire et les financements croisés pour soutenir la croissance et les emplois. La mise en service de cette voie est prévue en juin 2018.

Sur un autre chapitre, celui du tourisme, le budget 2017 ne mobilise pas d'investissement majeur sur le site de Rozé, mais il intègre cette année tous les financements nécessaires à la finalisation des études techniques et réglementaires qui permettront, en 2018, d'engager les travaux. Ce premier équipement touristique communautaire construit par la CARENE dotera la Brière d'une porte d'entrée à l'est du territoire du parc naturel régional.

Jean-Jacques Lumeau

Pour la commission des grands services publics, plusieurs projets peuvent être cités. Le premier est celui du chemin côtier, qui s'inscrit dans la continuité, parce que ce dossier, que l'on appelait « valorisation de la frange littorale », remonte à l'exercice 2001-2008. Il a été poursuivi pendant l'exercice 2008-2014 et il arrive, dans le troisième, à un aménagement de la Pointe du Bé, à Pornichet, pour un montant de 450 000 €.

Le deuxième projet est celui du centre aquatique, dont beaucoup attendent de connaître la date d'ouverture. Celle-ci n'est pas encore connue et fera l'objet d'une communication ultérieure.

Le troisième projet est celui de la billettique mobilité, avec un budget d'investissement de 1 M€. Il s'agit de permettre un nouvel accès aux bus, plus moderne, dans le numérique, avec un contrôle de validité des titres de transport. Mais c'est aussi une marque ombrelle, qui permettra, à partir de cette carte contact, de bénéficier de toute l'offre proposée par la STRAN et également, dans le cadre des intermodalités, d'aller avec ce même titre de transport sur les réseaux de la TAN et peut-être, sur ceux de Métrocéane, mais à cet égard, la discussion avec la Région est compliquée. La mise en service de ce système est prévue pour la fin de l'année 2017 ou le début de l'année 2018.

La gare de Saint-Nazaire est un projet qui a déjà nécessité beaucoup de délibérations et qui suit son cours. L'investissement de la CARENE, en 2017, est de 3,1 M€, pour un budget de 18 M€, mais qui n'est pas porté uniquement par la CARENE.

Les travaux de modernisation et de mise en accessibilité de la gare démarrent dans quelques jours à la plus grande satisfaction des usagers et de la CARENE grâce à l'implication de laquelle ce projet peut enfin voir le jour. Les engagements financiers de la CARENE apparaissent d'une part sur le budget principal pour les travaux d'espaces publics alors que les dépenses liées aux infrastructures de mobilités notamment la passerelle de la gare, les stationnements ou les rampes d'accès aux quais sont naturellement affectées au budget transport. La mise en service de la nouvelle gare est prévue au début de l'automne 2018.

Enfin, le service véLYcéo sera présenté en détail dans le cadre de la délibération n° 38.

Jérôme Dholland

En matière de politique de l'habitat, on peut faire un focus sur deux points spécifiques, en l'occurrence, la mobilisation du parc privé ancien, avec deux illustrations. La première est le bâtiment Le Guérandais, situé au cœur de Saint-Nazaire, rue Albert de Mun et rue d'Anjou, où les travaux avancent. L'objectif de la CARENE est de poursuivre ce type d'acquisition d'immeubles existants afin de les mettre sur le marché dans le cadre de la concession confiée à la Sonadev. Le bâtiment du Guérandais sera livré en 2017. C'est un bâtiment qui impressionne et qui fait la liaison entre l'ancien et le nouveau, avec son extension sur le toit (photo de gauche, diapositive n° 37), où six logements réalisés, avec un socle à nature commerciale ou de local d'accueil. La photo de droite illustre l'incitation qui est faite par la CARENE en termes de mise en location à des ménages modestes d'un certain nombre de bâtiments rénovés. C'est notamment le dispositif « LOCARENE ». En 2016, 42 logements ont été mis en location de cette manière avec des conventionnements, dans neuf communes de l'agglomération. Cette politique permet d'entretenir les bâtiments et d'accroître le parc locatif accessible.

François Chéneau

Dans le cadre de la commission des grands services publics, et d'abord, de la compétence en matière de déchets, il convient de noter la construction d'une nouvelle station de transfert des déchets ménagers. Il existe une station de transfert située à Brais, qui permet d'assurer la rupture de charge entre les bennes de collecte et les sites de tri et de traitement. Cette station est provisoire et nécessite d'être reconstruite pour être pérennisée et permettre le transfert de l'ensemble des flux de déchets sur la CARENE, ce qui n'est pas le cas actuellement, puisqu'il y a des ruptures de charges sur plusieurs sites selon la nature des déchets. Le montant prévisionnel de l'opération inscrit au plan pluriannuel d'investissement du budget annexe gestion des déchets est de 4,45 M€. Les premiers travaux débuteront mi-2017 et se termineront mi-2018.

Par ailleurs, s'agissant de la compétence du SIG, système d'information géographique, on peut citer le RTGE, le référentiel topographique à très grande échelle. C'est un fond de plan qui permettra de répondre à la réglementation DT-DICT, d'améliorer la gestion de l'espace public et d'avoir une gestion optimisée des données topographiques. L'acquisition des données en levé dynamiques terrestre est en cours, ainsi que le dispositif de mise à jour avec un groupement de commandes, un accord cadre et des conventions de partenariat avec les communes. L'ensemble est coordonné par le SIG communautaire.

En matière d'eau potable, la réalisation des deux premières tranches de travaux entre Vigneux-de-Bretagne et Trignac a été achevée. L'année 2017 verra la fin de l'opération de sécurisation de l'alimentation de la CARENE et Cap Atlantique depuis Nantes Métropole. Dans ce cadre, une nouvelle canalisation va être posée entre Trignac et La Baule. Ces travaux d'ampleur ont commencé et se dérouleront jusqu'en novembre.

Enfin, au titre de la compétence en matière d'assainissement, des travaux d'extension du réseau d'eaux usées seront réalisés en 2017. C'est la fin du programme d'extension du réseau de la période 2011/2017. Plusieurs hameaux seront

raccordés à l'assainissement collectif cette année après concertation avec les partenaires et notamment, les associations environnementales : La Motte Allemand, Les Carroix de Cuneix, Trevelan et Marsac, à Saint-Nazaire, ainsi que les Pâtures, à Montoir.

Martin Arnout

En ce qui concerne l'agglomération numérique, au-delà du RTGE évoqué par François Chéneau, l'année 2017 verra la CARENE s'engager au titre de l'aménagement numérique du territoire dans le début du déploiement de la dorsale numérique, c'est-à-dire la liaison entre les mairies des communes membres de la CARENE, et dans la contractualisation qui s'y rapporte.

Par ailleurs, sera mis en place un partenariat de recherche & développement avec La Poste dans l'objectif d'installer une plateforme de services à destination des usagers, pour une mise en œuvre début 2018.

Enfin, au titre du développement économique, la CARENE apporte son soutien au développement du numérique dans l'industrie, avec notamment les projets Plug in avec Nantes Métropole ainsi que le soutien au Technocampus Smart Factory, ainsi que d'autres projets comme le Campus numérique, les projets liés à la Nantes Tech et la Saint-Nazaire Digital Week, qui, aux dernières informations, sera doublée cette année en termes d'événements par rapport à l'année dernière.

Marie-Anne Halgand

En conclusion, le cap est tenu. Le territoire est dynamique et les communes et la CARENE en récoltent collectivement les fruits. La croissance est ainsi profitable à tous.

Yvon Renevot (au nom du groupe des élus communistes et républicains)

« M. le Président, Mesdames et Messieurs les élus, ce soir, il nous est proposé de voter le budget de 2017 et nous ne pouvons que constater les baisses successives des dotations de l'État, qui représentent cette année -4,1 %, alors que le FPIC va augmenter.

Malgré ces difficultés, la CARENE gère un budget important de plus de 155 M€, dont 55 M€ d'investissement, avec une capacité de désendettement à moins de quatre ans. Comme nous le disions lors du débat d'orientations budgétaires, cela est dû pour l'essentiel à l'important rôle industriel de notre territoire, qui s'appuie sur le Port. En effet, les recettes fiscales évoluent de 3,1 % pour la cotisation foncière des entreprises et de 7 % pour la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises.

Cet apport de recettes permet des investissements pour des projets en direction des administrés comme l'amélioration de l'habitat, la création de logements sociaux, le centre aquatique, l'amélioration et l'extension du transport urbain et l'aide à l'emploi par le soutien au développement industriel. Il permet aussi aux communes, dont les recettes de l'État diminuent, de percevoir une DSC revue à la hausse d'un montant de près 62 M€. Ces recettes sont devenues indispensables pour améliorer ou pour créer de nouveaux services à leurs habitants et éviter l'augmentation de la pression fiscale pour les ménages, de plus en plus en difficulté.

Nous notons aussi une augmentation des charges de personnel, due en partie aux nouvelles compétences.

Parce que notre communauté d'agglomération a une gestion dynamique en faveur des administrés, notre groupe des élus communistes et républicains votera donc ce budget.

Je vous remercie. »

La délibération n° 9 est adoptée à majorité (trois avis contraires : les élus du groupe Front national et le représentant du MoDem).

Délibération n° 10 – Commission Finances – Finances – Budget annexe de l'eau – Adoption du budget 2017

Marie-Anne Halgand

Cette délibération a été présentée en même temps que la délibération n° 9.

La délibération n° 10 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 11 – Commission Finances – Finances – Budget annexe de l'assainissement – Adoption du budget 2017

Marie-Anne Halgand

Cette délibération a été présentée en même temps que la délibération n° 9.

La délibération n° 11 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 12 – Commission Finances – Finances – Budget annexe du service public de l'assainissement non collectif (SPANC) – Adoption du budget 2017

Marie-Anne Halgand

Cette délibération a été présentée en même temps que la délibération n° 9.

La délibération n° 12 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 13 – Commission Finances – Finances – Budget annexe de la collecte et du traitement des déchets – Adoption du budget 2017

Marie-Anne Halgand

Cette délibération a été présentée en même temps que la délibération n° 9.

La délibération n° 13 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 14 – Commission Finances – Finances – Budget annexe des transports et déplacements – Adoption du budget 2017

Marie-Anne Halgand

Cette délibération a été présentée en même temps que la délibération n° 9.

La délibération n° 14 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 15 – Commission Finances – Finances – Budget annexe des parcs de stationnement – Adoption du budget 2017

Marie-Anne Halgand

Cette délibération a été présentée en même temps que la délibération n° 9.

La délibération n° 15 est adoptée à l'unanimité (une abstention : le représentant du MoDem).

Délibération n° 16 – Commission Finances – Finances – Budget annexe de l'aménagement – Adoption du budget 2017

Marie-Anne Halgand

Cette délibération a été présentée en même temps que la délibération n° 9.

La délibération n° 16 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 17 – Commission Finances – Finances – Budget annexe de l'immobilier d'entreprise – Adoption du budget 2017

Marie-Anne Halgand

Cette délibération a été présentée en même temps que la délibération n° 9.

La délibération n° 17 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 18 – Commission Finances – Finances – Création et adoption du budget annexe de transition énergétique

Marie-Anne Halgand

Cette délibération a été présentée en même temps que la délibération n° 9.

La délibération n° 18 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 19 – Commission Finances – Finances – Vote des taux de cotisation foncière des entreprises, de taxe d'habitation et de foncier non bâti – Année 2017 – Approbation

Marie-Anne Halgand

Suite à la mise en place de la réforme de la taxe professionnelle, la CARENE perçoit comme recettes de fiscalité directe locale la cotisation foncière des entreprises, la taxe d'habitation et la taxe foncière.

Il est proposé de maintenir le taux de cotisation foncière des entreprises à 25,66 % pour 2017, de maintenir les taux de 7,78 % pour la taxe d'habitation et de 2,82 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties pour 2017.

La délibération n° 19 est adoptée à l'unanimité (une abstention : le représentant du MoDem).

Délibération n° 20 – Commission Finances – Finances – Fixation du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) – Année 2017 – Approbation

Marie-Anne Halgand

Le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de la CARENE est fixé à 10,80 %, taux applicable uniformément sur l'ensemble de nos communes. L'équilibre du budget annexe de la collecte et du traitement des déchets permet de le maintenir à ce niveau pour l'année 2017.

Il est proposé au Conseil communautaire de reconduire le taux de 10,80 %.

La délibération n° 20 est adoptée à l'unanimité (une abstention : le représentant du MoDem).

Délibération n° 21 – Commission Finances – Finances – Constitution de provisions – Approbation

Marie-Anne Halgand

Par contrat du 27 novembre 2006, la CARENE a emprunté auprès de Dexia Crédit local un montant de 9 596 020,24 € au taux de 3,69 % avec une clause d'intérêt indexé sur la parité euro/franc suisse. Compte tenu de l'évolution des taux de change observés sur les marchés depuis 2010, le taux pour l'échéance 2016 est supérieur à 21,76 %.

Par avis d'échéance du 11 novembre 2016, la CARENE a été appelée à régler son échéance 2016.

Considérant que la somme demandée au titre de cette échéance est sérieusement contestée, la CARENE a réglé les intérêts relatifs à cette échéance au taux de 3,69 %.

Cependant, la différence entre les intérêts effectivement réglés et ceux réclamés par Dexia a fait l'objet d'une provision pour litige dans les projets de budget primitif 2017 concernés.

La collectivité doit délibérer pour déterminer les conditions de constitution et de reprise des provisions.

Le Conseil communautaire est invité à approuver la constitution d'une provision de 204 000 € sur le budget principal, de 486 000 € sur le budget de l'assainissement collectif et de 107 000 € sur le budget de l'eau potable,

La délibération n° 21 est adoptée à la majorité (deux avis contraires : les élus du groupe Front national).

Délibération n° 22 – Commission Finances – Commande publique – Groupement de commandes « projet d'activation de la façade littorale » conclu avec la Ville de Saint-Nazaire, la Commune de Pornichet, le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire – Désignation des représentants à la commission d'appel d'offres

Martin Arnout

De Pornichet à Saint-Nazaire, sur la façade littorale de ces deux villes, une demi-douzaine de sites majeurs ont été répertoriés, notamment Sainte-Marguerite, Gavy, Kerlédé, etc. Ces sites sont susceptibles, à moyen ou plus long termes, d'accueillir des opérations très concrètes. Plutôt qu'imaginer des projets au coup par coup et sans cohérence d'ensemble, il est envisagé, à travers le projet proposé par cette délibération, de constituer des accords cadre d'études urbaines, architecturales et programmatiques. Pour ce faire, avec le soutien du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire

et les villes de Pornichet et de Saint-Nazaire, la CARENE propose de constituer un groupement de commandes pour procéder à l'organisation des opérations de sélection des prestataires d'études pour la conduite du projet.

Il est proposé de désigner Marie-Anne Halgand et Sylvie Cauchie, respectivement titulaire et suppléante, pour la CAO du groupement de commandes, pour ce qui concerne la CARENE.

Le Président

Il s'agit d'un très beau projet construit au sein de la métropole avec la façade atlantique, l'estuaire, la Brière, le travail important réalisé et qui est à développer avec Cap Atlantique. Il faut également travailler avec le Sud Loire pouvoir déployer l'ensemble des atouts de cette façade maritime, qui est importante pour l'attractivité du territoire et pour l'emploi. Un tel sujet devrait très facilement susciter l'unanimité, puisque cette délibération va chercher de la qualité de vie et du développement touristique et donc, de l'emploi.

La délibération n° 22 est adoptée à l'unanimité (deux abstentions : élus du groupe Front National).

Délibération n° 23 – Commission Développement économique et attractivité – Compétence « tourisme » – Délégation de service public – Attribution à la SPL Saint-Nazaire Agglomération Tourisme en cours de formation – Autorisation de signature

Martin Arnout

Conformément à de précédentes délibérations, il convient de présenter le contrat de DSP qui confie trois grandes missions à la SPL Saint-Nazaire Agglomération Tourisme nouvellement créée. Les trois missions recouvrent trois grands objectifs :

- un office de tourisme intercommunal qui se substitue aux offices de tourisme de Saint-Nazaire et de Saint-André-des-Eaux ;
- l'exploitation d'équipements d'intérêt communautaire : Escal'atlantic, le sous-marin l'Espadon et le futur Centre de découverte de l'éolien en mer ;
- les missions relatives au patrimoine de la ville de Saint-Nazaire, qui inclut l'exploitation de l'Écomusée de Saint-Nazaire.

De manière assez innovante, il s'agit d'un groupement d'autorités concédantes conclu entre la CARENE et la ville de Saint-Nazaire. En conséquence, il y a un seul contrat et la DSP sera suivie en commun par la CARENE et la ville, chacune des collectivités s'assurant de l'atteinte des objectifs fixés dans le contrat. À cet égard, une comptabilité analytique devra être mise en place par le délégataire et un comité de suivi conjoint sera constitué.

Sur le fond du contrat, l'essentiel des missions actuelles sont reprises et décrites dans la délibération, tout en fixant des objectifs ambitieux, notamment :

- le développement de la promotion touristique sur les filières clés présentées au Conseil communautaire en décembre 2016, en coordination avec la SPL de Pornichet et la SPL Bretagne Plein Sud ;
- le classement de l'office de tourisme intercommunal en première catégorie au plus tard en 2019 ;
- le développement de la fréquentation de l'offre dite du Port de tous les voyages : Escal'Atlantic, sous-marin Espadon et visites de sites industriels ;
- la poursuite de l'agenda patrimoine et la participation active de la SPL à l'obtention du label « ville d'art et d'histoire » pour la ville de Saint-Nazaire.

La SPL devra proposer un projet d'entreprise avant le mois de mai 2018, qui précisera la manière dont elle entendra atteindre les objectifs fixés dans le contrat sur les différentes missions confiées et en termes d'organisation interne.

Le contrat débutera dès le 1^{er} avril 2017 et se terminera le 31 décembre 2021, c'est-à-dire après les élections municipales.

Il est d'ores et déjà prévu qu'un avenant au contrat soit conclu avant la fin 2018, notamment afin de prendre en compte l'entrée en exploitation du Centre de découverte de l'éolien en mer, aujourd'hui en cours de conception.

Sur le plan financier, en contrepartie des obligations du service public fixées par le contrat, la CARENE et la ville de Saint-Nazaire verseront une contribution financière à hauteur de 2 370 000 € en année pleine en 2018. La CARENE versera 56 % de cette somme et la ville, 44 %. De son côté, la SPL s'acquittera d'une redevance de 400 000 € au titre de l'occupation des bâtiments mis à sa disposition.

Cette délibération doit ainsi permettre de passer en phase opérationnelle en tenant compte des obligations de la loi NOTRe.

En parallèle, l'assemblée générale et le conseil d'administration constitutifs de la SPL se sont tenus le 1^{er} mars dernier. Un nouveau directeur général a été recruté au courant du mois de février et débutera son contrat le 1^{er} avril. Il a déjà rencontré les équipes de la SPL. D'ici au mois de juin, les autres actionnaires rejoindront la SPL au travers de l'achat des actions que la CARENE avait souscrites en surplus, comme cela avait été prévu. Un GIE sera mis en place entre les deux SPL de Pornichet et de la CARENE, notamment afin de mutualiser les actions de promotion touristique en dehors du territoire.

Le Président

Il est précisé que M. Bulting ne participe pas au vote pour des raisons de conflit d'intérêts et de respect du droit.

Cette délibération se situant dans le droit fil de la précédente, le vote devrait être de même nature.

Le Conseil communautaire est invité à se prononcer.

La délibération n° 23 est adoptée à l'unanimité.

Le Président

Cette unanimité est peut-être due au fait que le mot « métropole » ne figure pas dans cette délibération, contrairement à la précédente...

Délibération n° 24 – Commission Développement économique et attractivité – Fonds social européen (FSE) – Programmation 2014-2020 – Cadre stratégique de coopération pour l'inclusion en Loire-Atlantique – Approbation et autorisation de signer l'avenant n° 1 avec Nantes Métropole et le Département de Loire-Atlantique

Gaëlle Bénizé

Cet avenant est à signer entre Nantes Métropole et l'agglomération nazairienne, qui forment l'OGIM, et le Département de Loire-Atlantique. Il s'agit d'avoir un examen conjoint des objectifs fixés aux organismes par l'État.

La délibération n° 24 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 25 – Commission Développement économique et attractivité – Développement économique et attractivité – Mission commerce – Institut pour la ville et le commerce – Adhésion – Versement d'une cotisation – Approbation

Le Président

L'Institut pour la ville et le commerce est une association loi 1901 fondée en 2009 regroupant aujourd'hui une cinquantaine d'adhérents représentant tous les acteurs du commerce afin de réfléchir aux nouveaux enjeux du développement commercial sur le territoire national. L'institut permet de créer du lien entre ces acteurs et de partager des enjeux en matière de commerce, qu'il s'agisse de centre-ville ou de périphérie.

L'adhésion permettra à l'agglomération d'échanger avec les grands faiseurs du développement commercial sur de nouvelles stratégies d'expansion des enseignes nationales et de dialoguer avec d'autres collectivités sur leurs actions innovantes et bonnes pratiques réalisées dans le processus de redynamisation commerciale, notamment.

Enfin, l'agglomération bénéficiera d'une visibilité à l'échelle nationale afin de promouvoir son développement et ses ambitions dans les années à venir.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver l'adhésion de la CARENE à l'Institut pour la ville et le commerce et d'approuver le principe du versement d'une cotisation annuelle et pour l'année 2017 d'un montant de 3 156 € TTC. Elle sera imputée au compte 6281 du budget principal de la CARENE dans le cadre des crédits ouverts annuellement à ce budget

La délibération n° 25 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 26 – Commission Urbanisme et aménagement durable – Plan local d'urbanisme – Territoire de la commune de Saint-André-des Eaux – Révision – Application du décret n° 2015-1783 du 28 décembre 2015 relatif à la modernisation du contenu du Plan local d'urbanisme

Alain Michelot

La procédure de révision générale du PLU de Saint-André-des-Eaux a été prescrite par délibération du conseil municipal en date du 22 décembre 2014.

Le décret n° 2015-1783 du 28 décembre 2015, qui a rénové le code de l'urbanisme, laisse la possibilité aux collectivités qui ont engagé une révision de leur PLU avant le 1^{er} janvier 2016 d'adopter l'ensemble du contenu modernisé du règlement. La collectivité compétente peut délibérer jusqu'à l'arrêt du projet de PLU pour appliquer cette mesure.

C'est l'objet de la présente délibération.

La délibération n° 26 est adoptée à l'unanimité (deux abstentions : les élus du groupe Front national).

Délibération n° 27 – Commission Urbanisme et aménagement durable – Plan local d'urbanisme – Commune de Saint-Nazaire – Révision – Approbation du dossier

Alain Michelot

La procédure de révision générale du PLU de Saint-Nazaire a été engagée par délibération du conseil municipal en date du 3 octobre 2014. Celle-ci a présenté les objectifs poursuivis et fixé les modalités de concertation du public. Le PADD a fait l'objet d'un débat au conseil municipal le 26 juin 2015.

Les objectifs de la révision ont été précisés par délibération du Conseil communautaire le 29 mars 2016. Lors de sa séance en date du 28 juin 2016, le bilan de la concertation a été tiré et le projet de PLU arrêté. Les personnes publiques associées ont été consultées et le dossier a été soumis à la Commission des sites et à la Commission départementale pour la protection des espaces agricoles, naturels et forestiers. Enfin, une enquête publique a été organisée du 18 octobre au 18 novembre 2016 pour présenter ce projet de PLU à la population. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ont été reçus le 18 décembre 2016.

Pour tenir compte des avis émis par les PPA et les commissions, des observations formulées durant l'enquête publique et des conclusions du commissaire enquêteur, quelques modifications ont été apportées au dossier arrêté en juin 2016. Le PLU peut désormais être approuvé tel qu'il est annexé à la présente délibération et décrit dans la note de synthèse jointe. C'est l'étape finale de cette procédure.

Lauriane Deniaud est invitée à présenter les évolutions majeures du dossier et leur justification.

Lauriane Deniaud

Les orientations phare du PADD sont les suivantes :

- une ville littorale qui rayonne ;
- une ville accueillante pour les familles, en lien avec le plan local de l'habitat de l'agglomération, avec un engagement important pour la construction de logements pour toutes et pour tous sur le territoire ;
- une ville des proximités, du « bien-vivre » au quotidien dans chacun de ses quartiers ;
- une ville nature entre océan, estuaire et Brière ;
- un centre-ville pour tous, puisque l'équipe municipale a fait de la revitalisation du centre-ville de Saint-Nazaire une priorité de son mandat.

Le PADD vise également quatre orientations thématiques : la question de l'habitat, des déplacements, en lien avec le PDU, la question du développement économique, pour continuer à soutenir le développement économique des TPE, PME, de l'industrie, mais aussi de l'agriculture, sur le territoire, et un engagement sans faille sur les questions environnementales, dans cette révision de PLU.

Le plan de zonage présenté donne à voir la diversité des zones et la réalisation d'un travail extrêmement fin pour que les zonages soient les plus adaptés possible à chaque quartier et à chaque enjeu.

Les hameaux et les STECAL permettront de construire de 80 à 100 logements dans les dents creuses de la campagne nazairienne. La frange littorale fait l'objet d'avancées très importantes de cette révision. Un travail en couture a été effectué sur cette frange littorale pour permettre une mutation de celle-ci tout en gardant ses caractéristiques, à savoir la présence assez forte du végétal et des porosités, pour éviter un mur de béton sur le littoral nazairien. À Porcé, par exemple, le zonage a été modifié pour travailler plus finement l'arrière-zone littorale, avec une zone UC2 qui réduit notamment la hauteur.

S'agissant de l'épannelage sur les secteurs concernés, une règle assez simple a été retenue. Une ligne a été tracée à partir du bâtiment, des maisons qui ont été repérées dans le patrimoine balnéaire de Saint-Nazaire. Il en résulte un épannelage de 10 à 12 mètres qui devra permettre une mutation, une modernisation d'un certain nombre d'habitats, tout en préservant les qualités de la frange littorale.

Un engagement a également été pris sur la zone portuaire, avec la création d'une zone tampon à travers un zonage UGI sur le secteur proche des habitations, pour empêcher l'installation d'installations classées soumises à autorisation.

Les zones AU ont été réduites, comme y invite la loi Grenelle. C'est une réduction conséquente des zones à urbaniser qui a été opérée, puisqu'elle porte sur 58 ha, tout en préservant des possibilités assez importantes d'urbanisation sur le territoire nazairien afin de répondre aux ambitions démographiques de la ville : 80 000 habitants à l'horizon de 2030.

S'agissant du bilan des consultations et de l'enquête publique, les personnes publiques associées ont demandé un certain nombre d'évolutions dans le cadre de cette révision du PLU. Certaines demandes ont été intégrées, d'autres ont été refusées.

Parmi les principales modifications apportées au PLU suite à l'enquête publique, l'étendue de la zone tampon sur le secteur portuaire a été modifiée pour sortir la société Sides de cette zone et lui permettre de continuer à se développer, mais l'article interdisant les ICPE soumises à autorisation a été maintenu, malgré les demandes des partenaires publics associés. Le zonage en UGi sur la bande qui longe les bassins portuaires a été modifié en UG, ce qui était logique au regard de l'utilisation et de l'usage actuel et à venir de cette zone.

Des modifications mineures ont été apportées sur les zones agricoles, avec une réduction du zonage UL, notamment autour du Bois Joalland, et d'une partie du zonage 2AU au profit du zonage agricole. L'autorisation de construire des remises et abris pour animaux pour les particuliers a été supprimée dans les règlements des zones A, parce que cette proposition pouvait entraîner un certain nombre d'effets pervers signalés par les agriculteurs du territoire.

Le secteur du Point du jour est passé d'un zonage 2AU en UB2 pour permettre de la construction mixte de logements et équipements, c'est-à-dire des équipements au rez-de-chaussée et des logements aux étages.

Un épandage a été ajouté, qui va dans la continuité de l'épandage sur la zone littorale, rue Ferdinand Buisson, suite à une proposition des habitants du quartier.

Le zonage UA1 sur le secteur d'Océanis a fait l'objet d'une extension.

Le tableau récapitulatif des changements de zonage montre que les zones agricoles ont augmenté, en termes de surface, entre le PLU de 2009 et celui qui est proposé aujourd'hui, et intègre d'autres modifications mineures.

Jean-Michel Texier

Un courrier a été remis ce soir aux élus communautaires émanant de l'association Vivre à Méan-Penhoët, courrier a priori adressé à Mme Deniaud et à Mme Hameau. Une réponse leur a-t-elle été faite et qu'en est-il ?

Alain Massé (au nom des élus du groupe Europe écologie – Les Verts de la CARENE

« Je fais cette intervention au nom de Pascale Hameau, qui connaît mieux le dossier que moi, mais également en mon nom.

Nous devons ici voter la révision du PLU de Saint-Nazaire. La politique municipale y a été réaffirmée : offrir une ville durable, abordable et attractive pour toutes les générations. Sa « grenellisation » nous donne des motifs de satisfaction : une concertation en amont, qui a inspiré de nouvelles mesures, une confirmation de notre lutte contre l'étalement urbain, avec une réduction des zones à urbaniser de 56 ha, le soutien à l'activité agricole, avec des zones agricoles augmentées, qui passent de 1 104 ha en 2009 à 1 340 ha aujourd'hui, la préservation de la biodiversité, notamment le long de la trame verte et bleue, la maîtrise des constructions sur le front de mer, avec l'interdiction de construire des bâtiments plus haut que l'existant, et la valorisation de notre patrimoine, comme les pêcheries.

Mais elle nous laisse sur notre faim. Les coulées vertes et corridors écologiques ne doivent pas seulement offrir des lieux de promenade isolés de la circulation des voitures, mais aussi jouer un rôle dans la continuité écologique, seule garante de la biodiversité et des protections de la faune locale. Nous veillerons à sa mise en place réelle et concrète dans le PLU intercommunal.

D'autres objectifs et mesures sont à conforter dans notre PLUi. La ville de Saint-Nazaire, nous le savons, bénéficie d'un environnement exceptionnel, mais elle est aussi une zone exposée aux risques : inondation et submersion marine, risques technologiques et pollution.

Nous avons répondu au premier avec la construction de la digue de Méan et par la végétalisation des zones d'activités et d'habitat (mise en place de noues et maintien de fossés partout où c'était possible). Nous devons confirmer ces efforts avec la préservation de nos zones humides et vasières, qui servent d'éponges naturelles dans ce milieu très exposé.

Les risques technologiques sont plus problématiques et obligent à trouver un juste équilibre entre activités économiques et protection de la santé publique et de l'environnement. Ce sujet est plus inquiétant. La réglementation en matière d'émissions polluantes doit s'aligner sur les préconisations de l'OMS. La création d'une zone de protection appelée UGi dans le PLU de Saint-Nazaire est un premier pas, mais encore insuffisant. Il doit être complété dans le PLUi de la CARENE.

La qualité de l'air de notre territoire dépend aussi du maintien de nos espaces naturels et agricoles, et nous souhaiterions pour cela une expansion de notre PEAN, périmètre protégé pour les activités agricoles et naturelles.

Enfin, notre PLUi pourrait promouvoir et préconiser des constructions exemplaires sur le plan énergétique et environnemental, des constructions à énergie positive, ainsi que la production d'énergie renouvelable dans toute nouvelle zone d'aménagement.

Je vous remercie pour votre attention. »

Lauriane Deniaud

Au sujet de la question de M. Texier et du courrier remis aux élus du Conseil par les membres de l'association avant le début du conseil communautaire, je n'avais pas reçu leur communication auparavant. Je leur ai donc proposé de les rencontrer dans les prochains jours.

Leurs demandes ou leurs inquiétudes font référence au zonage UGi, et leur document reflète une incompréhension. En effet, la commune de Saint-Nazaire a souhaité maintenir une zone tampon entre les activités industrielles et la zone d'habitat en maintenant l'interdiction, demain, d'autoriser les installations. Cette zone a été réduite, mais cette réduction ne concerne que l'emprise de l'entreprise Sides, pour lui permettre de continuer son développement, qui, par ailleurs, ne gêne pas les habitants du quartier, d'après les rencontres qui ont eu lieu avec eux.

L'intervention suivante est par ailleurs l'occasion de conclure le débat sur cette révision. Ce plan local d'urbanisme est ambitieux pour le territoire nazairien. Il allie, grâce à la participation de nombreux Nazairiens, à celle des personnes publiques associées et également, à l'engagement des services de la ville, le développement économique et démographique du territoire, la qualité de vie dans chacun des quartiers, la préservation du patrimoine balnéaire mais aussi du patrimoine à la campagne, et bien évidemment, le souci de l'environnement et du développement durable, avec des actes extrêmement importants, tels que l'augmentation des zones agricoles. Le PLU révisé prévoit également une augmentation sensible des espaces boisés classés, qui couvraient 181 ha en 2009 et qui passent à 210 ha. Une attention toute particulière est par ailleurs portée à la question de la trame verte et bleue, dans le détail des corridors de biodiversité, y compris en tissu urbain et pas uniquement à la campagne. Une étude a notamment été menée sur la question de la préservation des bocages, des haies et des clôtures. La préservation de clôtures végétales sur les territoires, le fait de demander aux Nazairiens de construire en retrait de la rue pour laisser place à des végétaux sur rue permet aussi de préserver en plein centre urbain des corridors de biodiversité.

En matière de développement durable, la municipalité tient ses engagements, et il pourra en être discuté avec les autres communes dans le cadre d'un travail extrêmement constructif mené autour d'Alain Michelot pour la préparation du plan local d'urbanisme intercommunal.

La délibération n° 27 est adoptée à l'unanimité (trois abstentions : les élus du groupe Front national et le représentant du MoDem)

Délibération n° 28 – Commission Urbanisme et aménagement durable – Plan local d'urbanisme – Commune de Saint-Nazaire – Instauration du droit de préemption urbain renforcé – Approbation

Alain Michelot

Le projet de révision du PLU de Saint-Nazaire vient d'être approuvé au cours de cette séance. Il convient maintenant de réinstaurer le droit de préemption urbain sur son territoire.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver cette réinstauration sur l'ensemble des zones U et AU définies par le plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Nazaire. La CARENE est titulaire du droit de préemption urbain et délègue au cas par cas à la commune, aux concessionnaires et aux opérateurs, selon les besoins.

Jean-Michel Texier

Cette intervention se rapporte à la précédente délibération. Le courrier de l'association Vivre à Méan-Penhoët envoyé à Mme Hameau et à Mme Deniaud et remis ce soir aux élus communautaires est daté du 8 mars. Il est gentil de leur avoir répondu ce soir et de leur proposer un rendez-vous, mais il est bien daté du 8 mars. C'est simplement une erreur de calendrier.

La délibération n° 28 est adoptée à l'unanimité (trois abstentions : les élus du groupe Front national et le représentant du MoDem).

Délibération n° 29 – Commission Urbanisme et aménagement durable – Plan local d'urbanisme – Commune de Saint-Nazaire – Obligation sur l'ensemble du territoire communal de soumettre à déclaration préalable l'édification d'une clôture – Approbation

Alain Michelot

Le projet de révision du PLU de Saint-Nazaire vient d'être approuvé au cours de cette séance. La commune souhaite rendre obligatoire le dépôt d'une déclaration préalable pour l'édification des clôtures afin de pouvoir faire respecter les prescriptions du PLU à leur sujet et d'assurer une cohérence de ces dispositifs sur l'ensemble du territoire.

Il est proposé au Conseil communautaire de décider de l'obligation de dépôt d'une telle déclaration sur l'ensemble du territoire de Saint-Nazaire, en application de l'article R.421-12 du code de l'urbanisme.

Jean-Michel Texier

En référence à l'intervention précédente (délibération n° 27), il s'avère que le courrier de l'association Vivre à Méan-Penhoët n'a pas été envoyé le 8 mars, mais elle s'est réunie le 8 mars. C'est ce qui figure au bas du courrier. Il convenait de rétablir une vérité.

Le Président

C'est tout à votre honneur. La qualité de suivi de ses dossiers par Lauriane Deniaud permettait de penser que son secrétariat l'avait bien interpellée et que la rencontre doit être calée, quelle qu'en soit la date. Le courrier en question n'a pas seulement été remis ce soir aux conseillers communautaires. Il a déjà été distribué au marché de Penhoët et était

donc sur la place publique le 18 mars, voire même avant. Les équipes municipales suivent les dates de près, quelles que soient les dates d'envoi.

La délibération n° 29 est adoptée à l'unanimité (trois abstentions : les élus du groupe Front national et le représentant du MoDem).

Délibération n° 30 – Commission Urbanisme et aménagement durable – Boulevard des Apprentis Zone industrielle et portuaire (ZIP) – Territoire de la commune de Saint-Nazaire – Convention de travaux de modification de réseau de distribution publique d'électricité – Approbation et autorisation de signer la convention avec Enedis

Éric Provost

Dans le cadre du programme d'aménagement de la zone industrialo-portuaire, la CARENE a engagé un projet de restructuration et de dévoiement du boulevard, en participant ainsi aux enjeux de développement économique et d'amélioration de la performance des infrastructures logistiques de l'agglomération.

Au titre des enjeux industriels, le projet s'inscrit dans un calendrier d'objectifs ambitieux et contraint, avec comme impératif la coupure des réseaux existants sur le boulevard actuel au mois de juin 2018. Les travaux d'infrastructures, voirie et réseaux démarrent donc à compter du mois d'avril 2017 et les modalités techniques et financières de la mise en œuvre de la ligne électrique, dont le déplacement est rendu nécessaire par le projet, doivent être convenues avec Enedis, concessionnaire du service public en charge de l'exploitation. La maintenance et l'entretien de ce réseau de distribution d'Électricité de France, elles, font l'objet d'une convention. Le coût des prestations se porte au montant estimé de 245 600 €, s'agissant du réseau du boulevard des Apprentis, et au montant ferme de 9 592,92 € pour les travaux de la rue Clément-Ader.

La délibération n° 30 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 31 – Commission Urbanisme et aménagement durable – Desserte alternative – Territoire des communes de Trignac et Montoir-de-Bretagne – Déclaration d'intérêt communautaire de l'opération

Éric Provost

En 2014, le Bureau communautaire avait autorisé l'engagement d'études de préfaisabilité de la desserte alternative permettant de mieux desservir les zones industrialo-artisanales situées à Trignac et de pacifier son centre-bourg ainsi que le quartier de Bellevue, à Montoir-de-Bretagne. Cette démarche repose sur une vigilance environnementale accrue et des échanges avec les services instructeurs de l'État permettent, à ce stade d'avancement, d'envisager la poursuite du projet. C'est pourquoi il paraît important d'engager maintenant la future phase opérationnelle. Pour cela, il est nécessaire de déclarer d'intérêt communautaire la création de cette desserte alternative.

Alain Massé (au nom des élus du groupe Europe écologie – Les Verts de la CARENE)

« Face aux problèmes constatés de zones d'activités enclavées entre les habitations et des zones humides, une desserte alternative nous paraît incontournable. La situation actuelle ne peut plus durer, à la fois pour les riverains et pour envisager une optimisation de ces zones urbaines. La solution que vous proposez, longeant la voie ferrée Nantes – Le Croisic, semble la plus pertinente. Elle n'impacte qu'à la marge ce qui reste de zone humide dans le secteur. Je dis bien : "ce qui reste", car par le passé, cette zone a déjà payé un lourd tribut au développement industriel.

Nous prenons acte de votre volonté de vigilance environnementale accrue dans le cadre du processus "éviter, réduire, compenser".

Tout en restant très attentifs sur ce point, nous sommes favorables, bien sûr, à la reconnaissance de l'intérêt communautaire de ce projet.

Je vous remercie. »

Michèle Lemaître

On ne peut que se réjouir pour la ville de Montoir-de-Bretagne et notamment, pour le quartier de Bellevue, puisque c'est un dossier que la ville de Montoir traite depuis plus de quinze ans, et que ce sont l'aide de la CARENE et le projet d'intérêt communautaire qui sont apportés-là qui amèneront à faire éviter toute la circulation des poids lourds entre Trignac et le port, en passant par Bellevue, où un poids lourd traverse le quartier toutes les trois minutes, avec une école sur le circuit. Ce sujet fait l'objet de près de vingt ans de travaux un peu isolés, même si la ville de Montoir-de-Bretagne et la ville de Trignac ont travaillé en même temps. Mais le poids de la CARENE se fait sentir, et cette déclaration d'intérêt communautaire est une excellente idée.

David Pelon

Michèle Lemaître a suivi le dossier bien avant, puisque l'équipe municipale de Trignac a été nouvellement élue en 2014, mais il faut saluer les efforts des équipes municipales précédentes, dans ce dossier qui date d'il y a plus de quinze ans.

Michèle Lemaître

Au moins quinze ans, puisque nous avons usé trois préfets...

David Pelon

Ce sera évidemment un confort pour les deux collectivités dans les années à venir.

Éric Provost

Compte tenu des calendriers particulièrement contraints, j'invite les deux maires de Montoir-de-Bretagne et Trignac à organiser des « teufs » comme il y en a eu la semaine dernière, pour nous permettre d'aller au bout et le plus vite possible... Merci.

Michèle Lemaître

Ce n'est pas tous les jours que l'on peut se permettre d'avoir une « fête », certes nocturne, mais qui unit tout de même 3 000 participants, sans aucune invitation de la ville, bien entendu...

Le Président

Et sans demande de subvention... !

Ce que l'on peut retenir de ce dossier, c'est que même quand il y a une zone humide, on finit par arriver à faire des aménagements. Certes, il faut quinze ans de persévérance. Sur certains dossiers, même si l'on a un peu de désespoir, il faut continuer à se battre pour pouvoir les mener à bien.

La délibération n° 31 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 32 – Commission Habitat – Politique de l'habitat – Logement social – Convention intercommunale d'attribution – Approbation et autorisation de signature

Jérôme Dholland

Le 7 février 2017, le Conseil communautaire a approuvé les orientations en matière d'accueil du demandeur, d'attributions et de mutation au sein du parc locatif social sur le territoire de la CARENE.

La loi pour l'égalité et la citoyenneté du 27 janvier 2017 dispose que ces orientations doivent être déclinées au sein d'une convention intercommunale d'attribution qui se substitue aux documents antérieurs. Cette convention doit être signée au plus tard au jour de la signature de la convention de renouvellement urbain, qui fait l'objet de la délibération n° 33. C'est pourquoi elle est soumise ce jour à l'approbation du Conseil. Cette convention a été présentée à la commission intercommunale du logement du 9 mars 2017 et a été adressé aux élus en charge des affaires sociales de chaque commune, tout comme le contenu concernant chaque commune a pu être discuté par les représentants de la direction de l'habitat et les vice-présidents en charge lors de rencontres dans chaque commune au début de l'année 2017.

La convention définit les objectifs de mixité sociale au sein du parc locatif social et les engagements que la communauté d'agglomération, les communes et les bailleurs prennent pour y parvenir. Ils portent sur la construction de nouveaux logements, la modernisation du parc de logements les plus anciens, la politique d'attribution, la modulation des loyers, les relogements dans les logements requalifiés ou reconstruits ainsi que la mobilisation des droits de réservation.

Elle définit également pour chaque bailleur social des engagements annuels, quantifiés et territorialisés, d'attribution de logements à réaliser au profit des ménages les plus modestes et des publics prioritaires, ceci dans les quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville mais aussi au-delà, à l'échelle de l'agglomération.

La convention proposée nous engage également à préciser les conditions dans lesquelles les réservataires de logements sociaux et les bailleurs sociaux procèdent à la désignation des candidats dont les demandes sont présentées aux commissions d'attribution.

Le respect de ces engagements fait l'objet d'une évaluation annuelle présentée à la Conférence intercommunale du logement.

La convention prévoit la création d'instances chargées d'émettre des avis et de suivre les attributions en quartier prioritaire pour la ville et pour des publics défavorisés en dehors de ces quartiers. Par souci de simplification, il est proposé de réunir ces instances dans une seule commission de coordination inter-bailleurs et du relogement, dont le fonctionnement sera adapté aux différents sujets à traiter.

Le Conseil est invité à approuver la convention jointe à la délibération, à autoriser le Président à la signer et à approuver la création d'une commission de coordination inter-bailleurs et de relogement.

Il convient de féliciter l'ensemble des services, mais aussi les partenaires, notamment bailleurs sociaux, pour la rapidité avec laquelle ils ont réagi en vue de la mise en place de cette convention, dans des délais qui étaient difficiles, mais dans la logique de solidarité intercommunale qui est un élément fort de l'agglomération.

La délibération n° 32 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 33 – Commission Politique de la ville – Programmation 2017 – Appel à projets du contrat de ville – Approbation

Françoise Lestien

Il s'agit d'une délibération habituelle qui présente les projets portés par des associations qui contribuent à la réduction des inégalités sociales et territoriales dans les quartiers de la politique de la ville. La CARENE s'est engagée à soutenir ces projets.

108 projets au total ont été déposés, dont 77 ont reçu un avis favorable et seront donc financés par les partenaires du contrat de ville. 27 projets relèvent des compétences de la CARENE, dont deux ont été mis en exergue parce qu'il s'agit de projets innovants. Ils concernent la ville de Saint-Nazaire et ont été retenus fortement parce qu'ils font participer les habitants des quartiers de la politique de la ville. Lauriane Deniaud suit particulièrement ces projets.

Lauriane Deniaud

Ce travail a été mené en partenariat entre la ville et la CARENE, en particulier avec Gaëlle Bénizé. Une première action est en expérimentation sur le territoire nazairien dans le cadre de la politique de la ville, « nos quartiers ont des talents », avec l'arrivée d'un nouvel acteur sur le territoire, qui a déjà fait ses preuves dans de nombreux territoires prioritaires en France. Il s'agit de faire bénéficier d'un accompagnement spécifique, avec une sensibilisation et une mobilisation des entreprises, à destination des jeunes diplômés de niveau bac + 3, qui sont âgés de moins de 30 ans et qui résident dans les quartiers prioritaires et qui peuvent être victimes de discriminations liées à leur origine réelle ou supposée ou liées à l'adresse de leur domicile.

La délibération n° 33 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 34 – Politique de la ville – Projet de renouvellement d'intérêt régional (PRIR) – Convention de renouvellement urbain – Programme d'actions – Approbation et autorisation de signature de la convention avec l'État, la Ville de Saint-Nazaire, l'OPH Silène, Action Logement, le Département de Loire-Atlantique, la Caisse des dépôts et consignations

Françoise Lestien

Il est demandé à la CARENE de mettre le PRIR en œuvre et d'approuver le projet de renouvellement défini à travers des études menées en phase de protocole et de préfiguration et son programme d'actions et d'autoriser le Président ou son représentant à signer cette convention. Cette convention concerne la Ville de Saint-Nazaire et Lauriane Deniaud suit particulièrement ce projet.

Lauriane Deniaud

Ce projet est présenté dans le cadre d'une convention entre l'ensemble des signataires du contrat de ville, notamment la CARENE, la Ville de Saint-Nazaire, l'ANRU et l'État, sans oublier la Caisse des dépôts et le Conseil départemental. Il s'agit d'un projet multi-sites, puisque ce sont dix quartiers de la ville de Saint-Nazaire qui sont concernés, soit 8 % de la population nazairienne. 57 % de ses habitants sont des locataires de Silène, et cela concerne 2 000 logements sociaux sur le territoire.

Il s'agit d'un projet social et urbain transversal, qui a été construit en plusieurs étapes. Un diagnostic social et urbain a d'abord été consolidé. Une démarche extrêmement innovante de participation citoyenne collaborative s'en est suivie : des médiateurs, notamment de jeunes Nazairiens des quartiers prioritaires sont allés à la rencontre des habitants de ces quartiers pour leur proposer, à l'aide de tablettes, de dessiner leur quartier rêvé ou en tout cas, les évolutions qu'ils souhaitent dans leur cadre de vie au quotidien. Des études thématiques et techniques ont été engagées.

S'agissant du diagnostic global, sur les questions urbaines comme dans de nombreux quartiers prioritaires et comme cela pouvait l'être pour d'autres quartiers de la ville de Saint-Nazaire auparavant, on relève :

- un déficit d'adressage, c'est-à-dire des bâtiments qui sont construits dans des îlots qui ne sont pas forcément traversants ou en tout cas, où il n'y a pas d'autre usage que l'habitation ;
- des espaces collectifs extrêmement généreux, notamment des espaces végétalisés, considérés comme sous-valorisés et peut-être sous-utilisés ;
- un rapport à la mer et au paysage qui n'est ni perçu, ni vécu, alors que l'océan et le littoral sont tout proches ;
- un parc social daté, puisqu'il s'agit du patrimoine de la reconstruction, vieillissant, mais avec des capacités de restructuration des résidences inégales en fonction des différents quartiers ;
- sur le plan social, un manque de lieux supports d'animation, de lieux pour se retrouver afin d'apprendre à se connaître et à partager ;
- une présence de la ville, mais globalement des services publics et des services commerçants à réaffirmer ;
- une faible activité économique dans certains de ces quartiers et notamment, dans ceux situés au nord de la ville, un déficit de présence des professionnels de santé, et dans le quartier de la Trébale, un centre commercial en déclin.

Il y a donc d'importants enjeux de réappropriation, de cohésion sociale, dans les quartiers situés au nord de la ville, un enjeu différent d'attractivité à renouveler pour le quartier de la Trébale et notamment, son centre de proximité, et des enjeux communs, comme celui d'enrayer le décrochage des jeunes. Cela fait référence au contrat de ville qui a été présenté lors d'un précédent conseil communautaire.

S'agissant de la concertation, les éléments qui sont ressortis des ateliers et des 830 mix collectés auprès des plus de 500 personnes qui ont participé à cette consultation sont une attente de rénovation des résidences, une aspiration au changement, avec des quartiers plus modernes, plus accueillants, un désir de changement esthétique, avec une volonté de couleurs, de touches plus joyeuses, une attente et une envie de nature, dans le sens d'une nature d'agrément, c'est-à-dire d'espaces où l'on pourrait trouver de nouveaux usages récréatifs, ainsi qu'une amélioration du cadre de vie, sans oublier l'importance accordée à la question des transports en modes doux. Sur cette question des mobilités, on note une attente de pistes de cyclables inter-quartiers pour raccorder ces quartiers à la ville. La demande en termes de vie des quartiers revient beaucoup, avec des activités de plein air pour les jeunes. La demande la plus récurrente de l'ensemble des habitants de tous les quartiers concernés est celle de jeux pour enfants dans l'espace public. Une attente plus compliquée à objectiver et à relater est la tentation d'identité maritime, de couleurs, de végétalisation, de création, globalement, dans l'espace public, et une demande assez forte des habitants d'être actifs dans les projets qui seront mis en place dans les années à venir. Ces demandes sont donc très raisonnables et même plutôt modestes.

Le schéma directeur global qui est au cœur de la prochaine convention vise à renforcer les polarités de proximité, notamment autour du Petit Caporal et de la Trébale, à renouveler l'attractivité de l'ensemble des quartiers en termes d'attractivité urbaine mais aussi et surtout résidentielle, et à valoriser globalement les espaces verts pour pourvoir leur trouver un usage. Le schéma directeur insiste aussi sur la démarche collaborative et contributive avec les habitants.

En ce qui concerne plus particulièrement le quartier de la Trébale, le centre commercial est assez enclavé et très peu adressé sur les différentes rues. Les orientations proposées se déclinent en deux phases pour chacun des quartiers : une phase 2017-2022, qui colle par ailleurs au projet stratégique de la ville de Saint-Nazaire et de l'agglomération, et une seconde phase qui tient davantage aux intuitions urbaines et à la prospective de long terme pour ces quartiers. Entre 2017 et 2022, dans la première phase, le stade en est encore aux intentions, puisqu'un certain nombre d'études restent à réaliser pour calibrer les choses. Une étude de rénovation, de démolition partielle ou en tout cas, de ré-adressage du centre commercial de la Trébale est en cours. Les choses sont complexes, puisqu'il s'agit d'une opération à monter en partenariat avec les commerçants pour ne pas les déstabiliser dans leur activité. La réflexion en est à ses débuts. Cette première phase porte aussi sur la requalification des espaces de centralité, la rénovation des différentes résidences du quartier, avec une intervention forte du bailleur, et sur l'intervention forte sur les espaces publics pour requalifier tous ces espaces verts et les transformer en vrais jardins publics, avec des agréments. La phase 2 porte sur

la prospective urbaine. Il s'agit de travailler sur des liaisons douces, sur la valorisation des voies structurantes et sur la possibilité de raccrocher demain le quartier au boulevard Laennec et à la route de la Côte d'Amour pour rapprocher le quartier du littoral et de l'océan en termes de liaisons urbaines.

S'agissant de la Galicherais, quartier à proximité de la Trébale, la convention contient une restructuration – rénovation très importante et une opération de résidentialisation par le bailleur, une reprise et un traitement des abords de la résidence par la ville afin d'accompagner cette résidentialisation par Silène. Il est aussi envisagé de libérer une partie du foncier de l'école Jules-Ferry qui n'est aujourd'hui pas utilisée par les scolaires pour envisager une construction de logements sur cet îlot.

Pour le Pertuischaud, si l'on descend un peu plus pour se rapprocher de l'océan, la réflexion en est aux prémises, avec une étude de faisabilité urbaine pour travailler au désenclavement de la résidence, puisqu'il s'agit là d'un collectif enclavé, avec tout autour, des îlots pavillonnaires. Le collectif dialogue assez mal avec l'environnement pavillonnaire. Il est envisagé, dans la première phase, de mettre en place un projet collaboratif au Pertuischaud pour animer le quartier et de redonner « un peu de couleurs » à la résidence. La deuxième phase verra un travail sur la requalification du boulevard Laennec, sur le développement des modes doux et sur la restructuration urbaine et résidentielle du Pertuischaud. Les études sont lancées dès à présent.

En ce qui concerne les quartiers situés au nord de la ville, celui du Petit Caporal accueillera un pôle d'équipements nouveau et restructuré, appuyé autour de Brossolette. Le réemploi des locaux qui servent aujourd'hui pour l'accompagnement et le soutien scolaire fera l'objet d'un questionnement, de même que les locaux de la crèche des Petits Clowns, qui va être déplacée dans le nouveau pôle d'équipements de Brossolette. Il est également envisagé la création d'un espace d'animations sociales. L'îlot de Pôle Emploi est par ailleurs étudié dans l'idée d'une programmation de logements privés à l'étage et au rez-de-chaussée, des activités commerciales ou d'activités économiques diverses. Une réflexion est aussi menée sur la mutation du Super U à long terme, tout en préservant un pôle de proximité pour ce quartier du Petit Caporal. À l'horizon de 2030, le bailleur travaille à la réhabilitation et à la résidentialisation de la résidence de l'Île du Pé et à l'accompagnement de l'accrochage et de l'adressage sur rue, avec notamment la mise en scène des résidences sur le boulevard Maupertuis, qui est un boulevard structurant. Les questions de liaisons douces et inter-quartiers vers le centre-ville sont par ailleurs à l'étude, avec une réflexion différente sur la mise en place, à long terme, d'activités récréatives autour de l'étang de Guindreff et des liaisons urbaines entre celui-ci et les quartiers situés au nord de la ville, parce que bien qu'il en soit très proche, il ne fait pas partie des usages des habitants.

L'opération Brossolette mérite que l'on s'y attarde. Il s'agit d'une opération d'envergure, dans le cadre du PRIR, avec la création d'un nouvel équipement qui regrouperait le centre multi-accueil, APS, c'est-à-dire la salle d'accompagnement à la scolarité, une salle mutualisée qui pourrait servir aux associations, mais aussi à l'accueil de loisirs, le bureau des élus et des associations. Ceci suppose la démolition des salles actuelles de la crèche des Petits Clowns. Le coût de l'opération marque l'engagement de la Ville de Saint-Nazaire pour ces quartiers. Une intervention forte sur l'espace public est prévue avec la création d'un parvis aux abords de l'école et avec la rénovation de l'école Brossolette et la réhabilitation du groupe scolaire.

La diapositive présentée indique les orientations proposées dans la phase 2017-2022 à la Berthauderie ainsi qu'à Prézégat, où sera créé un espace d'animations sociales et la requalification des espaces de vie du quartier, pour porter une attention particulière sur un lieu de rencontre et de proximité au cœur du quartier de Prézégat. Il est aussi prévu une opération d'auto-réhabilitation de la résidence Raoul-Dufy accompagnée par le bailleur, ainsi qu'une opération de mise à niveau des tours de Prézégat. Un focus particulier est opéré par la mise en place de micro-projets collaboratifs, notamment à Robespierre. Le terrain de sport sera réhabilité. Sur le long terme, une étude de programmation et de restructuration urbaine sur le quartier de la Berthauderie devrait être lancée dès à présent, qui prendrait en compte toutes les fonctionnalités à venir de ce quartier, c'est-à-dire les questions de mixité sociale, mais aussi les questions d'implantation d'activités économiques et les réflexions paysagères, ou encore les réflexions liées à l'entrée de ville de Saint-Nazaire et notamment, au boulevard de Bougainville. À l'horizon de 2030, l'ouverture à la constructibilité de nouvelles zones adressées sur le boulevard Bougainville est en réflexion, de même que la valorisation paysagère et la

rénovation des résidences sociales pour continuer l'effort de réhabilitation des résidences sociales dans l'ensemble des quartiers prioritaires.

En termes de maquette financière, il s'agit d'investissements importants de la puissance publique pour ces quartiers prioritaires, avec un investissement de 8,3 M€ HT pour la Ville de Saint-Nazaire, de 5,3 M€ pour la CARENE, un effort très important du bailleur social de plus de 38 M€, pour un engagement total public de 47,9 M€, avec une subvention de l'ANRU répartie entre les différents financeurs au regard de la charte de l'ANRU, qui est par ailleurs assez compliquée. D'autres partenaires financiers complètent le tableau, notamment le Conseil départemental, l'Europe et la Caisse des dépôts.

Le diaporama propose une cartographie de l'ensemble de la présentation et des interventions prévues entre 2017 et 2022 et leur chiffrage.

Sur le plan du calendrier, une réunion publique est prévue pour présenter le projet de renouvellement urbain à tous les Nazairiens, avec une invitation spécifique pour toutes celles et tous ceux qui ont participé à la consultation, c'est-à-dire les 500 Nazairiens qui ont donné de leur temps pour accompagner cette démarche. La convention devrait pouvoir être signée au mois de juin, avant de commencer dès le mois de septembre des réunions par quartiers pour lancer la démarche des projets collaboratifs. Cette démarche consiste à demander aux habitantes et aux habitants de participer de manière très concrète à l'évolution de leur quartier. Une enveloppe importante, à hauteur de 0,8 M€, sera consacrée à cette démarche pour permettre aux habitants de co-construire un certain nombre de projets dans leur quartier et notamment, les jeux pour enfants.

La délibération n° 34 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 35 – Contrat de ville – Plan territorial de lutte contre les discriminations – Approbation et autorisation de signer l'annexe au contrat de ville

Françoise Lestien

Les délibérations 35 et 36 sont des délibérations nouvelles. La délibération n° 35 concerne la lutte contre les discriminations, qui est un axe transversal des contrats de ville pour lequel l'État demande aux collectivités signataires de développer un plan territorial dédié. Pour ce faire, le Commissariat général à l'égalité des territoires a missionné le cabinet FORIS, qui a réalisé une étude sur le territoire et qui permet de présenter ce soir au Conseil communautaire un plan territorial de lutte contre les discriminations structuré en trois axes :

1. structurer la gouvernance de ce plan territorial de prévention et de lutte contre les discriminations ;
2. sensibiliser et former les acteurs publics et privés ainsi que les habitants à la thématique de la lutte contre les discriminations ;
3. mettre en place des actions visant à restaurer une égalité de traitement.

Il est demandé au Conseil communautaire d'approuver le plan territorial de lutte contre les discriminations et d'autoriser le Président de la CARENE à le signer.

La délibération n° 35 est adoptée à l'unanimité.

Délibération no 36 – Contrat de ville – Plan de prévention de la radicalisation – Approbation et autorisation de signer l'annexe au contrat de ville

Françoise Lestien

Les délibérations précédentes relatives à la politique de la ville ne concernaient que la ville de Saint-Nazaire, la seule à avoir des quartiers prioritaires. Cette délibération n° 36 concerne aussi les villes ayant des quartiers de veille, à savoir

Trignac et Montoir-de-Bretagne et le travail présenté ici a été fait en commun. L'annexe au contrat de ville de l'agglomération a donc vocation à définir un cadre de travail partagé et un plan d'actions mobilisant les acteurs et les ressources du territoire susceptibles d'agir en prévention primaire et en repérage des situations à risque. Ce dispositif est conduit par l'État. Il a deux objectifs :

- organiser le maillage infra-territorial afin de faciliter le repérage et la remontée d'informations sur les situations à risque ;
- formaliser un plan d'actions de prévention primaire pour lutter contre la radicalisation.

Il est demandé au Conseil communautaire d'approuver le plan de prévention de la radicalisation et d'autoriser le Président à signer celui-ci.

La délibération n° 36 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 37 – Commission Grands services publics – Cycle de l'eau – Transfert de compétence assainissement des eaux pluviales – Approbation

François Chéneau

La loi du 12 juillet 2010 dite « Grenelle 2 » le cadre d'exercice de la compétence « eaux pluviales » des collectivités territoriales pour les zones urbaines à enjeux. Cette compétence est alors exercée par un service public administratif (SPA) et couvre les domaines de la collecte, du transfert, du traitement et du rejet des eaux pluviales. Dans ce contexte, une étude d'opportunité a été réalisée par la CARENE, sur la période 2015-2016 afin d'établir les principaux enjeux sur le territoire communautaire en matière de gestion des eaux pluviales et les conditions de la mise en œuvre de cette compétence. La loi NOTRe du 7 août 2015 a conforté le principe de transfert de la compétence des eaux pluviales aux EPCI en précisant les modalités et les échéances pour la prise de compétence de l'assainissement.

Une note ministérielle du 13 juillet 2016 a précisé le terme « assainissement », qui comprend à la fois les eaux usées, mais aussi les eaux pluviales et de ce fait, l'obligation du transfert de compétence de l'assainissement des eaux pluviales vers les EPCI, au plus tard, au 1^{er} janvier 2020. Or la CARENE, d'après ses statuts, est déjà compétente en matière d'assainissement. Il en résulte que contrairement à d'autres agglomérations qui auraient limité leur compétence aux seules eaux usées, la CARENE est d'ores et déjà censée exercer des compétences en matière d'assainissement des eaux pluviales.

Conformément à la réglementation, il est proposé au Conseil communautaire de confirmer le principe de la compétence d'assainissement des eaux pluviales exercée par la CARENE. Il conviendra d'établir précisément le périmètre d'application géographique, l'inventaire patrimonial en découlant et les impacts financiers associés à l'exercice de cette compétence.

Au regard du contexte et des organisations en place, il est proposé d'intégrer cette compétence à la CARENE par phases, à savoir,

- pour l'année 2017 :
 - l'arrêt du périmètre de la prise de compétence,
 - un état des lieux et un inventaire du patrimoine,
 - la cartographie des ouvrages sur le SIG communautaire,
 - la réalisation d'une étude pour définir précisément les conditions techniques, matérielles, humaines et financières de prise en charge de la compétence,
 - le lancement d'un schéma directeur d'eaux pluviales intercommunal et d'un zonage d'assainissement des eaux pluviales Intercommunal ;

- à partir de 2018, prise de la compétence d'assainissement des eaux pluviales par la CARENE sur le périmètre établi.

Le Conseil est appelé à délibérer et à approuver le transfert de la compétence selon l'échéancier indiqué.

Alain Massé (au nom des élus du groupe Europe écologie – Les Verts de la CARENE)

« La gestion des eaux pluviales prend de plus en plus d'importance du fait de l'imperméabilisation des sols et de la disparition de nombreuses zones humides. Les inondations récurrentes de certains secteurs en cas de forte pluie montrent qu'une gestion plus fine s'impose. De plus, ces eaux doivent parfois être dépolluées avant d'être rejetées dans le milieu naturel. Ces nouvelles obligations sont une lourde charge pour les petites communes, en particulier, qui n'ont, pour la plupart que peu de connaissances de leurs réseaux. Ces eaux pluviales, élément important du grand cycle de l'eau, ont par ailleurs tendance à se jouer des limites communales. La gestion proposée au niveau intercommunal nous semble donc tout à fait pertinente. De plus, elle est cohérente avec la nouvelle compétence de la Gemapi. Elle permettra de mieux prendre en compte les enjeux de qualité de l'eau souhaités par le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) et également souhaitables pour tous.

Je vous remercie. »

La délibération n° 37 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 38 – Commission Grands services publics – Transports – Service Vélycéo – Service public communautaire de location de vélos – Mise en place et tarification – Approbation

Le Président

La CARENE a décidé de proposer en 2017 un service public de location de vélos de longue durée. Cette action s'inscrit dans une démarche plus globale visant à développer la pratique du vélo comme une des alternatives à l'utilisation de la voiture individuelle. Le report modal vers les modes « actifs », piétons et vélos, est en effet un enjeu majeur du plan de déplacements urbains de l'agglomération, qui est en cours de révision.

Le service de location de vélos, et notamment de vélos à assistance électrique, fait partie des leviers identifiés pour accélérer le changement de comportement. Il est souvent un complément ou une alternative au vélo en libre service de type Vélib et Bicloo, qui, après étude, n'est pas apparu comme un dispositif adapté aux enjeux de l'agglomération, notamment au regard du poids de sa population. Contrairement au vélo en libre service, dont les stations auraient uniquement irrigué le centre-ville de Saint-Nazaire, la location dite de longue durée pourra bénéficier à l'ensemble des habitants de l'agglomération. C'est ce qui a guidé la CARENE dans ses choix.

Par ailleurs, l'étude de l'ADEME publiée cet automne sur les services vélos confirme que l'efficacité économique des systèmes en libre service n'est pas avérée pour les agglomérations de taille moyenne et met en évidence l'opportunité de ce service de location longue durée dans lequel la CARENE s'engage par cette délibération.

La CARENE, autorité organisatrice de la mobilité, confiera l'exploitation de ce service à la société publique et l'entretien de la flotte de vélos. Les modalités d'exploitation seront précisées dans un contrat de prestation.

Les tarifs proposés sont les suivants :

37 € TTC pour un vélo à assistance électrique ;

15 € TTC pour un vélo classique ;

74 € TTC pour un triporteur à assistance électrique.

Comme pour l'ensemble des abonnements « mobilité » définis par la CARENE, le tarif annuel est égal à 10 fois le montant du tarif mensuel, soit deux mois de gratuité.

S'agissant d'un service public de location de vélos, il est précisé que pour les salariés, ce service est éligible au dispositif de remboursement par l'employeur à hauteur de 50 %.

Des tarifs réduits sont proposés pour les étudiants et les demandeurs d'emploi. Afin de leur permettre d'avoir les mêmes avantages que les salariés, il est proposé d'accorder une réduction de 50 % sur le tarif mensuel de location. Pour les abonnés en transports en commun du réseau STRAN âgés de plus de 16 ans, il est proposé d'accorder une réduction de 20 % sur le tarif de location mensuel. Il est à noter que ces deux réductions peuvent, le cas échéant, se cumuler. Ainsi, celui ou celle qui a un abonnement STRAN et qui loue un vélo a un bénéfice supérieur de 20 %.

Afin de préserver au mieux ces biens mis à disposition du public, il est proposé de porter le dépôt de garantie à 900 € nets de taxes pour un vélo à assistance électrique, à 200 € nets de taxes pour un vélo classique et à 1 800 € nets de taxes pour un triporteur à assistance électrique.

L'entretien des vélos et les réparations seront assurés par la STRAN. Seules les réparations liées à un mauvais usage du vélo par le client seront facturées à ce dernier.

Il est demandé au Conseil d'adopter la mise en place du service vélYcéo, service public de location de vélos à longue durée, d'autoriser le Président à constituer la flotte de vélos, soit près de 200 vélos au démarrage, en espérant monter très rapidement en charge. Le Conseil est également invité à adopter les tarifs ainsi que le montant des dépôts de garantie et de retenir les principes de réparation et de facturation précisés dans la délibération.

Il s'agit d'un moment important dans le développement de la pratique du vélo et dans l'évolution des modes doux au sein de l'agglomération et non pas uniquement dans la ville centre.

Marie-Anne Halgand

Il n'y a pas de tandems ?

Le Président

Non, mais cela peut venir.

Alain Massé (au nom des élus du groupe Europe écologie – Les Verts de la CARENE)

« Nous étions dans l'attente d'un tel service et cette proposition nous réjouit. »

Le Président

Quand les écologistes sont réjouis, tout le monde l'est aussi.

*La délibération n° 38 est adoptée à l'unanimité.
(Jean-Jacques Lumeau ne participe pas au vote).*

Jean-Jacques Lumeau

Pour illustrer l'intérêt de ce dispositif, avant même que les tarifs soient votés, il y avait déjà 35 personnes qui avaient fait une demande de location de vélo. Ils faisaient donc même confiance à la CARENE sur les tarifs. On peut donc espérer que maintenant que les tarifs sont proposés et qu'ils se situent dans la fourchette basse par rapport aux tarifs des autres collectivités, le succès sera au rendez-vous.

Délibération n° 39 – Commission Grands services publics – Transports – Ligne de transport urbain La Baule – Pornichet – Saint-Nazaire, mutualisée avec le Syndicat mixte des transports de la Presqu'île de Guérande – Approbation et autorisation de signer la convention relative au financement et à la gestion de la ligne avec le syndicat mixte

Jean-Jacques Lumeau

Cette ligne mutualisée sera la ligne 13. Cette convention entre dans la logique du plan de déplacements urbains, qui sera révisé et voté en fin d'année. Pour établir ce PDU, une enquête avait été élaborée en collaboration avec d'autres collectivités comme Nantes Métropole, la CARENE, Cap Atlantique et le Département. Il s'agissait d'une enquête menée auprès des ménages sur les grands déplacements dans le grand territoire. Contrairement aux idées reçues, il est apparu que bon nombre de déplacements entre la CARENE et les autres territoires se faisaient plutôt avec Cap Atlantique, puisque 65 000 déplacements journaliers se font entre Cap Atlantique et la CARENE et inversement. Cette ligne vient donc renforcer ce que l'enquête a permis de vérifier. Le Président de la CARENE et celui de Cap Atlantique se sont rencontrés pour discuter de beaucoup de sujets, mais celui des déplacements était un sujet important de cet échange. L'ambition, qu'il faudrait réussir à atteindre avant les prochaines élections municipales, au vu de ce qu'a révélé cette enquête, est de créer un syndicat mixte des transports à l'échelle de ces deux collectivités, la CARENE et Cap Atlantique. Cela voudrait dire qu'il n'y aurait qu'un seul opérateur de transports publics, qui pourrait éventuellement être la STRAN, mais surtout, qu'il y aurait une tarification unique, que l'on aille de la commune la plus éloignée de Cap Atlantique à la commune la plus éloignée de la CARENE.

Cette ligne 13 n'est qu'un élément de cette ambition, mais un élément au sujet duquel il convient de ne pas faire d'erreurs en termes de communication et d'utilisation, parce que ce sera la vitrine de cette ambition.

La délibération donne de nombreux détails, sauf sur la tarification, précisément en raison de cette volonté que la ligne soit une vitrine. Une tarification unique, quel que soit l'endroit où l'on prendra ce bus et où l'on en descendra, est en cours d'élaboration. Les choses avancent bien, mais n'étaient pas encore suffisamment au point sur le plan administratif. Le montant devrait être celui d'un ticket unitaire de la STRAN et permettre une uniformisation des abonnements.

Les montants du financement répartis par collectivité sont indiqués dans la délibération. La mise en service de la ligne est prévue pour la rentrée de 2017. La convention sera signée officiellement avec Lila Presqu'île, le syndicat mixte de Cap Atlantique. Une réorganisation sera opérée, puisqu'à partir du 1^{er} septembre, c'est la Région qui deviendra autorité organisatrice des transports. Il convient donc de signer rapidement avec le Département, aujourd'hui porteur de cette compétence.

Le Président

Ce sujet est un beau et grand sujet. Il faut effectivement espérer pouvoir donner une réalité à cette mobilité avant la fin du mandat. Il y a celles et ceux qui commentent, parfois par posture, et celles et ceux qui agissent et qui recherchent à amener une mobilité plus grande dans l'objectif du « mieux vivre », du respect de l'environnement et en même temps, des flux, qu'ils soient touristiques ou quotidiens, pour se rendre sur des lieux d'emploi, que ce soit pour l'industrie de la CARENE ou pour l'industrie hôtelière de la Presqu'île.

La délibération n° 39 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 40 – Commission Grands services publics – Transport – Adhésion de la CARENE au Club des villes et territoires cyclables – Versement d'une cotisation – Désignation des représentants de la CARENE – Approbation

Jean-Jacques Lumeau

Il est proposé de désigner Jean-Jacques Lumeau comme titulaire et François Chéneau comme suppléant au sein de ce club.

Le montant de la cotisation est de 1 156,20 €. L'objectif de ce club est de favoriser les échanges et la promotion du vélo. Toutes les idées bonnes à prendre dans d'autres territoires permettront à la CARENE d'être plus performante en matière d'usage et de pratique du vélo.

La délibération n° 40 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 41 – Commission Grands services publics – Piscines – Tarifs applicables dans les piscines de la CARENE au 1^{er} juin 2017 – Approbation

Jean-Jacques Lumeau

Cette délibération revient de manière annuelle. Il s'agit de valider les tarifs des piscines de la CARENE au 1^{er} juin 2017. L'augmentation proposée est de 2 % et servira essentiellement à couvrir l'augmentation des charges, en particulier les charges d'énergie. Il s'agit d'une augmentation moyenne de 2 %, puisque les montants seront arrondis afin que la tarification soit plus simple à comprendre pour les usagers.

La délibération n° 41 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 42 – Administration générale – Évaluation des politiques publiques – Adhésion de la CARENE à l'association Société française de l'évaluation – Versement d'une cotisation – Approbation

Martin Arnout

L'agglomération a créé une mission mutualisée avec la Ville de Saint-Nazaire, qui l'avait déjà, sur l'évaluation des politiques publiques, dans l'objectif d'améliorer la qualité des services publics offerts à la population. Il est proposé, par cette délibération, d'adhérer à la Société française d'évaluation et d'approuver le versement d'une cotisation annuelle à cette association.

La délibération n° 42 est adoptée à la majorité (deux avis contraires : les élus du groupe Front national).

Le président

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.